



SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 JUIN 2026

Compte-rendu affiché le 26 juin 2026

Ordre du jour :

1. Jury d'assises – Etablissement de la liste préparatoire
 2. Médiathèque et micro-folie – Charte d'accueil des établissements scolaires
 3. Règlements intérieurs des accueils de loisirs extra et périscolaires du mercredi enfants et jeunes – Modification
 4. Convention de mise à disposition réciproque de personnel entre la commune et le FLEP pour les temps périscolaires et restauration scolaire
 5. Formation des élus
 6. Contrat de mise à disposition d'un agent technique
 7. Convention d'appui d'un salarié issu d'un ESAT
 8. Tableau des emplois à compter du 1^{er} juillet 2026
 9. Mutuelle communale – Conventions de partenariat avec les mutuelles Just, Groupama et Axa
 10. Règlement intérieur du service Voitur'Ages – Avenant n°5
 11. Commune déléguée de Louvaines – Régularisation foncière
 12. Règlement intérieur des restaurants scolaires municipaux – Modification
 13. Commune déléguée de Noyant-La-Gravoyère – Achat de parcelles à Madame CADEAU
 14. Crématorium de Segré-en-Anjou Bleu – Rapport d'activités 2025
 15. Vente du véhicule NISSAN NAVARA
 16. Protocole d'accord avec la société Chez Sam
 17. Annulation exceptionnelle de loyers commerce Viveco
 18. Attribution d'une subvention exceptionnelle au club de Segré Natation
 19. Commune déléguée de Segré – Cession d'un terrain à la Maison Familiale Rurale de Segré
 20. Commune déléguée de Segré – Cession d'une parcelle à la SCI JAAP
 21. Commune déléguée de Segré – Vente d'un terrain à Monsieur BOURDELET Tony et Madame CHIRON Maureen
 22. Commune déléguée de Segré – Acquisition de parcelles auprès du Département de Maine-et-Loire
- Question diverses

Conseil Municipal du 25 juin à 20h30

Secrétaire de séance : CHAUVEAU Olivier

Liste des pouvoirs écrits :

M GUINEHEUX Christophe à M BOUVET Jean-Olivier
M FOLLIARD Loïc à M BELIER Denis
M MAZAN Sébastien à M BESNIER Loïc
Mme GROSBOIS Mélanie à M GASTINEAU Christophe
Mme COTTIER Audrey à M HEULIN Pierre-Marie
M DUSSEAU Loïc à M DE LA SALMONIERE Raphaël
Mme LECOCQ Angélique à M MACHARD Christophe
Mme K'BIDI Cindy à Mme HESNAUX-LAVALADE Michelle

Nombre de délégués présents : 55

Nombre de délégués votants : 63

Adoption du procès-verbal de la séance précédente : 21 mai 2026

Nom	Prénom	Présent	Absents/	Pouvoir	Pouvoir donné à
COQUEREAU	Geneviève	1			
CHAUVIN	Bruno	1			
ROMANN	Colette	1			
CHAUVEAU	Olivier	1			
BOURDAIS	Marie-Paule	1			
GUINEHEUX	Christophe		1	1	BOUVET Jean-Olivier
GATINEAU	Emilie	1			
BESNIER	Michel		1		
PORTA	Claudine	1			
GASTINEAU	Christophe	1			
BOULTOUREAU	Magali	1			
GRANIER	Jean-Claude	1			
HEULIN	Pierre-Marie	1			
ROCHEPEAU	Pierre	1			
LARDEUX	Dominique	1			
BESNIER	Loïc	1			
RONCIN	Joël	1			
DAVID	Nathalie	1			
BELIER	Denis	1			
BOUVET	Jean-Olivier	1			
CHERE	Nicolas	1			
CHAUVEAU	Carine	1			
	Marie-				
GROSBOIS	Bernadette	1			
PERROIS	Christian	1			
LUET	Jean-Paul		1		
	Marie-				
MOREAU	Isabelle	1			
DE FROMONT	Christine	1			
TROTTIER	Agnès	1			
GUILLAUME	Virginie	1			
PORCHER	Jean-Luc	1			
DOUET	Marie-Andrée	1			
BERTHELOT	Nathalie		1		
BOULLAIS- CHALLIER	Sandrine	1			
DELBARRE	Nicolas	1			

Nom	Prénom	Présent	Absents/	Pouvoir	Pouvoir donné à
FOLLIARD	Loïc		1	1	BELIER Denis
COLAS	Stéphanie	1			
BIANG NZIE	Patrick	1			
ROULLEAU	Sébastien	1			
MAINFROID	Mary	1			
KAYSER	Nicolas	1			
ROUX	Virginie	1			
MAZAN	Sébastien		1	1	BESNIER Loïc
GROSBOIS	Mélanie		1	1	GASTINEAU Christophe
PRINTEMPS	Anne-Gaëlle	1			
VOLARD	Corinne	1			
DE PIMODAN	Louis		1		
RAYE VILLERME	Laura	1			
FIANDRINO-RENOU	Stéphanie	1			
THEBAUD	Solène	1			
COTTIER	Audrey		1	1	HEULIN Pierre Marie
SOLEIL-LEGAULT	Yann-Maël		1		
TALANDIER	Manon	1			
ALLUSSE	Martin	1			
JACQMIN	Stéphane	1			
TROTTIER	Stéphane	1			
DUSSEAU	Loïc		1	1	DE LA SALMONIERE Raphaël
HESNAUX-LAVALADE	Michelle	1			
MACHARD	Christophe	1			
MILARET	Sandrine	1			
LECOCQ	Angélique		1	1	MACHARD Christophe
K'BIDI	Cindy		1	1	HESNAUX-LAVALADE Michelle
DE LA SALMONIERE	Raphaël	1			
LORENZI	Mariette	1			
SCHEIDEMANTEL	Marie	1			
HOREAU	Jean-Luc	1			
REVENAZ	Arthur	1			
COMERRE	Blandine	1			
GANNAT	Jean-Eudes	1			
HUCHEDE	Benjamin		1		
		55	14	8	

Point n°1 : Jury d'assises – Etablissement de la liste préparatoire

Présentation : Geneviève COQUEREAU

Proposition de délibération

Vu le code de Procédure Pénale, notamment les articles 259, 260 et 261,

Vu la circulaire du 9 mai 1979 fixant les conditions et modalités du tirage au sort et l'établissement des listes,

Vu l'arrêté DRAJ/BRE n° 2026-82 du 30/04/2026 fixant la répartition du nombre des jurés d'assises pour l'année 2027,

Considérant qu'il y a lieu d'établir un tirage au sort des jurés à partir de la liste électorale arrêtée au 25 juin 2026,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A tiré au sort 42 électeurs inscrits sur la liste électorale de Segré-en-Anjou-Bleu (sans retenir les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit)

Jurés retenus :

	Noms	Prénoms	Dates de naissance
1.	ALBERT	Chloé	10/06/1996
2.	AMEDEO	Jacques	06/12/1948
3.	BAZIN épouse MENARD	Marie-Hélène	07/07/1955
4.	BENOIST épouse CREA	Isabelle	09/11/1966
5.	BESNARD	Franck	22/05/1987
6.	CHESNOT	Aurore	07/08/1987
7.	CHEVAILLER	Michel	04/09/1959
8.	DEROUET	Samuel	24/02/1987
9.	DESLANDES	Maryline	25/01/1962
10.	FARET épouse BEDUNEAU	Odile	05/09/1954
11.	GAUTTIER	Jérôme	27/04/1983
12.	HEULIN	Martin	04/05/1998
13.	RABEL épouse GUERIN	Germaine	15/08/1936
14.	TETART	Chantal	09/06/1954
15.	BEDUNEAU	Jacques	23/01/1954
16.	BERTHO épouse BOUGUIER	Yvonne	02/08/1956
17.	BONSERGENT	Basile	31/03/1987
18.	BOUTEILLER	Elise	11/03/1999
19.	BREMONT épouse GUINEHEUX	Paule	17/01/1945
20.	CAU	José	12/10/1969
21.	CERTENAIS	Julien	11/07/1943
22.	CHAUVIN	Jean-Yves	27/12/1951
23.	CHENOIR	Emmanuel	03/07/1980
24.	DION	Christelle	23/03/1977
25.	DOINEAU	Alicia	08/01/1997
26.	DRENOU	François	24/05/1973
27.	ERNAULT épouse JOLY	Patricia	12/06/1970
28.	FOULONGNE épouse RAGARU	Sandrine	31/10/1963

29.	GALLAIS	Jean-Yves	22/07/1959
30.	GERNIGON	Nicolas	09/11/1989
31.	GROSBOIS	Gilles	06/02/1954
32.	GUERIN	Lionel	30/12/1954
33.	GUICHARD	Bruno	16/08/1964
34.	JOLY épouse BELLANGER	Yvonne	10/08/1935
35.	JOULAUD épouse BORDERE	Marie-Claire	15/08/1960
36.	LANDEAU épouse SABIN	Nicole	15/09/1963
37.	LHOTE	Axel	23/10/2001
38.	MAROL épouse LE ROY	Annick	04/10/1960
39.	ORY	Lino	05/05/1998
40.	ROUSSE	Toine	16/12/1998
41.	THOUPLET	Emilie	13/08/1990
42.	VOISINE	Fabienne	07/08/1977

Point n°2 : Médiathèque et micro-folie – Charte d'accueil des établissements scolaires

Présentation : Colette ROMANN

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire présente au Conseil municipal la charte relative à l'accueil des établissements scolaires à la médiathèque et à la Micro-Folie. Celle-ci a pour objet de définir les modalités d'accueil des établissements des premier et second degrés de Segré-en-Anjou Bleu, ainsi que les engagements respectifs de chacune des parties.

Aussi, elle propose d'approuver la charte d'accueil des établissements scolaires à la médiathèque et à la Micro-Folie.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE la charte d'accueils des établissements scolaires de Segré-en-Anjou Bleu,

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil :

Pour : 62

Abstention : 1 HOREAU Jean-Luc

Point n°3 : Règlements intérieurs des accueils de loisirs extra et périscolaires du mercredi enfants et jeunes - Modification

Présentation : Marie-Paule BOURDAIS

Proposition de délibération

Considérant qu'il convient d'adapter les règlements intérieurs des différents accueils de loisirs extra et périscolaires du mercredi enfants et jeunes, Madame l'Adjointe au Maire présente au Conseil les règlements intérieurs des accueils de loisirs extra et périscolaires du mercredi enfants et jeunes modifiés.

Elle propose au Conseil d'approuver ces nouveaux règlements intérieurs.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE les règlements intérieurs des accueils de loisirs extra et périscolaires du mercredi enfants et jeunes modifiés,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil :

Pour : 61

Abstentions : 2 HOREAU Jean-Luc, GANNAT Jean-Eudes

Point n°4 : Convention de mise à disposition réciproque de personnel entre la commune et le FLEP de Noyant-La-Gravoyère pour l'encadrement des Temps périscolaires du matin et du soir, des temps de restauration scolaire, des temps d'entretien des locaux et la gestion du temps de repas

Présentation : Marie-Paule BOURDAIS

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire rappelle que la convention entre la commune de Segré-en-Anjou Bleu et le FLEP situé sur la commune déléguée de Noyant-la-Gravoyère pour l'organisation du périscolaire et du temps de restauration va arriver à échéance au 31 août 2026.

Madame l'Adjointe au Maire propose au Conseil Municipal d'approuver une nouvelle convention de mise à disposition réciproque de personnel pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de mise à disposition réciproque de personnel entre la commune de Segré-en-Anjou Bleu et le FLEP situé à Noyant-la-Gravoyère pour l'encadrement des Temps Périscolaires du matin et du soir, des temps de restauration scolaire, des temps d'entretien des locaux et la gestion du temps de repas pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer cette convention, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil :

Pour : 62

Contre : 1 LORENZI Mariette

Point n° 5 : Formation des élus

Présentation : Emilie GATINEAU

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de garantir le bon exercice des fonctions d' élu local, la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité a instauré un droit à la formation au profit des élus locaux.

Dans les trois mois suivant son renouvellement, le Conseil Municipal délibère sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre. Un tableau récapitulant les actions de formation des élus financées par la commune est annexé au compte financier unique et donne lieu à un débat annuel.

La durée du congé de formation auquel ont droit les élus locaux ayant la qualité de salarié est fixée à 18 jours par élu et pour la durée du mandat, et ce, quel que soit le nombre de mandats détenus.

Les frais de formation, de déplacement et d'hébergement, pris à la charge par la collectivité font l'objet d'un remboursement dans les conditions prévues par la réglementation. Seuls les organismes ayant fait l'objet d'un agrément par le Ministère de l'Intérieur sont habilités à dispenser des formations aux élus et donnent lieu à une prise en charge par la collectivité.

Le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2% du montant prévisionnel, ni excéder 20 % du montant total, des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux élus de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2123-12 et suivants instituant un droit à la formation à leurs fonctions pour les élus,

APRES en avoir délibéré,

DECIDE que chaque élu pourra bénéficier, pour la durée du mandat, des droits à la formation à la condition que l'organisme soit agréé par le Ministère de l'Intérieur,

Les thèmes privilégiés seront les suivants :

- les fondamentaux de l'action publique locale ;
- les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions ;
- les formations favorisant l'efficacité personnelle (gestion de projet, conduite de réunion, prise de parole en public...).

DIT que le montant des dépenses de formation des élus sera plafonné à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux élus de la commune,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout acte en relation avec les actions de formation sollicitées par les élus,

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la commune.

Vote du Conseil :

Pour : 62
Abstention : 1 GANNAT Jean-Eudes

Point n°6 : Contrat de mise à disposition d'un agent technique

Présentation : Emilie GATINEAU

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire informe le Conseil Municipal que, pour faire face aux besoins en personnel et afin de s'inscrire dans une démarche d'inclusion, la collectivité souhaite établir un contrat de mise à disposition d'un agent technique de l'ESAT du Haut Anjou. Madame l'Adjointe au Maire précise que cette personne est déjà venue en stage dans le service et a donné pleine satisfaction aux responsables.

Cette mise à disposition fait l'objet d'un contrat de prestation, à compter du 7 septembre 2026 et jusqu'au 18 décembre 2026 (inclus).

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES en avoir délibéré

APPROUVE le contrat de mise à disposition d'un agent technique entre la commune de Segré-en-Anjou Bleu et l'ESAT du Haut Anjou,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer de contrat de mise à disposition ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire,

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la commune.

Vote du Conseil : Unanimité (63)

Point n° 7 : Convention d'appui d'un salarié issu d'un ESAT

Présentation : Emilie GATINEAU

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la fin d'une mise à disposition d'un agent de l'ESAT du Haut Anjou, la collectivité recrute celui-ci en contrat temporaire pour une durée d'un an sur les mêmes missions. L'ESAT du Haut Anjou propose une convention d'appui afin de favoriser une meilleure intégration en milieu ordinaire et accompagner l'employeur dans l'évolution du poste.

Cette convention d'appui serait conclue pour une durée de 1 an (éventuellement renouvelable une fois), du 1^{er} août 2026 au 31 juillet 2027. Le coût est de 30€ de l'heure, l'accompagnement étant évalué à 2.5h par mois.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES en avoir délibéré

APPROUVE la convention d'appui entre la commune de Segré-en-Anjou Bleu et l'ESAT du Haut Anjou,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'appui ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire,

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la commune.

Vote du Conseil : Unanimité (63)

Point n°8 : Tableau des emplois à compter du 1^{er} juillet 2026

Présentation : Emilie GATINEAU

Proposition de délibération

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée,

VU les avis du Comité Social Territorial en date du 18 juin 2026,

Considérant la nécessité de modifier la présentation, de créer des postes ou de supprimer des postes, suite aux départs d'agents, pouvant être remplacés sur un autre grade, aux prévisions de recrutements, aux avancements de grade, aux promotions internes, et aux modifications de temps de travail :

Création d'emplois

Emplois permanents fonctionnaires à temps complet :

- 1 poste de rédacteur

Emplois permanents contractuels à temps complet

Emplois permanents fonctionnaires à temps non complet :

- 1 poste d'Adjoint d'animation à 34/35è
- 1 poste d'Adjoint technique à 18/35è

Emplois permanents contractuels à temps non complet

Suppression d'emplois

Emplois permanents fonctionnaires à temps complet :

-

Emplois permanents contractuels à temps complet

Emplois permanents fonctionnaires à temps non complet :

- 1 poste d'Adjoint d'animation à 28.5/35è
- 1 poste d'Adjoint technique à 23/35è

Emplois permanents contractuels à temps non complet

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

ADOPTÉ le tableau des emplois, au 1^{er} juillet 2026, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous :

EMPLOIS PERMANENTS FONCTIONNAIRES A TEMPS COMPLET

FILIERE ADMINISTRATIVE

	Nombre de postes		
	01/06/2026	Modifications	
- Directeur général des services	1		1
- Attaché hors classe	2		2
- Attaché principal	5		5
- Attaché	2		2
- Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	2		2
- Rédacteur	3	1	4
- Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	15		15
- Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	9		9
- Adjoint administratif	8		8
	47	1	48

FILIERE ANIMATION

	Nombre de postes		
	01/06/2026	Modifications	
- animateur principal de 2 ^e classe	1		1
- animateur	2		2
- Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	3		3
- Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	3		3
- Adjoint d'animation	6		6
	15	0	15

FILIERE CULTURELLE

	Nombre de postes		
	01/06/2026	Modifications	
- Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	2		2
- Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	0		0
- Assistant de conservation	1		1
- Adjoint du patrimoine	1		1
	4	0	4

FILIERE POLICE MUNICIPALE

	Nombre de postes		
	01/06/2026	Modifications	
- Chef de service de PM principal 1 ^e cl	1		1
- Brigadier chef principal	4		4
	5	0	5

FILIERE MEDICO-SOCIALE ET SOCIALE

	Nombre de postes		
	01/06/2026	Modifications	
- Puéricultrice de classe supérieure	0		0
- Puéricultrice de classe normale	0		0
- Infirmier en soins généraux	1		1
- Educateur de jeunes enfants CI except	1		1
- Educateur de jeunes enfants CN	4		4
- Assistant socio-éducatif	2		2
- Auxiliaire de puériculture classe supérieure	3		3
- Auxiliaire de puériculture classe normale	2		2

- Agent social principal de 2 ^{ème} classe	0		0
- Agent social	3		3
- Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1 ^{ère} classe	6		6
- Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe	1		1
	23	0	23

FILIERE SPORTIVE

	Nombre de postes		
	01/06/2026	Modifications	01/07/2026
- Educateur des APS principal de 1 ^{ère} classe	1		1
- Educateur des APS principal de 2 ^{ème} classe	0		0
- Educateur des APS	3		3
	4	0	4

FILIERE TECHNIQUE

	Nombre de postes		
	01/06/2026	Modifications	01/07/2026
- Ingénieur principal	2		2
- Ingénieur	3		3
- Technicien principal de 1 ^{ère} classe	5		5
- Technicien principal de 2 ^{ème} classe	4		4
- Technicien	4		4
- Agent de maîtrise principal	5		5
- Agent de maîtrise	8		8
- Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	9		9
- Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	17		17
- Adjoint technique	36		36
	93	0	93

EMPLOIS PERMANENTS FONCTIONNAIRES A TEMPS NON COMPLET

FILIERE ADMINISTRATIVE

	Nombre de postes		
	01/06/2026	Modifications	01/07/2026
- Adjoint administratif (pour un temps de 25.00/35 ^{ème})	1		1
- Adjoint administratif (pour un temps de 27.50/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 26.50/35 ^{ème})	0		0
	2	0	2

FILIERE ANIMATION

	Nombre de postes		
	01/06/2026	Modifications	01/07/2026
- animateur principal 2 ^{ème} classe			
- animateur (pour un temps de 34.00/35 ^{ème})	1		1
- Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe (pour un temps de 28.00/35 ^{ème})	1		1
- Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe (pour un temps de 33.50/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 33.00/35 ^{ème})	2		2
(pour un temps de 31.00/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 17.00/35 ^{ème})	1		1
- Adjoint d'animation (pour un temps de 34/35 ^{ème})	1	1	2

(pour un temps de 31.00/35 ^{ème})	0		0
(pour un temps de 28.50/35 ^{ème})	1	-1	0
(pour un temps de 26.50/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 26.00/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 23.00/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 17.40/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 17/35 ^{ème})	0		0
(pour un temps de 5.60/35 ^{ème})	1		1
	14	0	14

FILIERE MEDICO-SOCIALE ET SOCIALE

	Nombre de postes		
	01/06/2026	Modifications	01/07/2026
- Educateur de jeunes enfants (pour un temps de 28.00/35 ^{ème})	2		2
- Auxiliaire puériculture classe supérieure (pour un temps de 28.00/35 ^{ème})	1		1
- Auxiliaire puériculture classe normale (pour un temps de 31,5/35 ^{ème})	1		1
Agent social pal 2 ^è cl (pour un temps de 28.00/35 ^{ème})	1		1
- Agent social (pour un temps de 28.00/35 ^{ème})	4		4
- Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1 ^{ère} classe (pour un temps de 20.50/35 ^{ème})	1		1
	10	0	10

FILIERE TECHNIQUE

	Nombre de postes		
	01/06/2026	Modifications	01/07/2026
- Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe (pour un temps de 28/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 27.50/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 21.50/35 ^{ème})	0		0
- Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (pour un temps de 34/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 20.50/35 ^{ème})	1		1
- Adjoint technique (pour un temps de 34,00/35 ^{ème})	0		0
(pour un temps de 33.50/35 ^{ème})	2		2
(pour un temps de 33.00/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 32.50/35 ^{ème})	0		0
(pour un temps de 30.00/35 ^{ème})	0		0
(pour un temps de 29.00/35 ^{ème})	3		3
(pour un temps de 28.00/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 27.50/35 ^{ème})	2		2
(pour un temps de 26.00/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 23.00/35 ^{ème})	2	-1	1
(pour un temps de 20.00/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 18/35 ^{ème})	0	1	1
(pour un temps de 16.25/35 ^{ème})	0		0
(pour un temps de 15.60/35 ^{ème})	0		0

(pour un temps de 9.50/35 ^{ème})	1		1
	18	0	18

Sous-total (Titulaires)

235	1	236
------------	----------	------------

EMPLOIS PERMANENTS CONTRACTUELS A TEMPS COMPLET

FILIERE ADMINISTRATIVE

	Nombre de postes		01/07/2026
	01/06/2026	Modifications	
- Attaché principal	1	0	1
- Attaché	5	0	5
	6	0	6

FILIERE TECHNIQUE

	Nombre de postes		01/07/2026
	01/06/2026	Modifications	
- Technicien principal 1 ^{ère} cl	1		1
- Adjoint technique Pal 2 ^{ème} cl.	0		0
- Adjoint technique	2		2
	3	0	3

FILIERE MEDICO-SOCIALE ET SOCIALE

	Nombre de postes		01/07/2026
	01/06/2026	Modifications	
- Auxiliaire de puériculture CI sup	0		0
- Agent social	0		0
	0	0	0

FILIERE ANIMATION

	Nombre de postes		01/07/2026
	01/06/2026	Modifications	
- animateur	2		2
	2	0	2

FILIERE SPORTIVE

	Nombre de postes		01/07/2026
	01/06/2026	Modifications	
- Conseiller territorial des APS	0		0
- Educateur des APS	3		3
	3	0	3

EMPLOIS PERMANENTS CONTRACTUELS A TEMPS NON COMPLET

FILIERE MEDICO-SOCIALE ET SOCIALE

	Nombre de postes		01/07/2026
	01/06/2026	Modifications	
- Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe (pour un temps de 28.00/35 ^{ème})	1		1
- Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe (pour un temps de 10.50/35 ^{ème})	0		0
	1	0	1

FILIERE SPORTIVE

	Nombre de postes		01/07/2026
	01/06/2026	Modifications	
- Opérateur des APS (pour un temps de 3.85/35 ^{ème})	0		0
	0	0	0

FILIERE TECHNIQUE

	Nombre de postes		
	01/06/2026	Modifications	01/07/2026
- Adjoint technique (pour un temps de 3.80/35 ^{ème})	1		1
	1	0	1
Sous-total (Titulaires)	16	0	16
Total général	251	1	252

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune.

Vote du Conseil : Unanimité (63)

Point n°9 : Mutuelle communale - Conventions de partenariat avec la Mutuelle Just, Groupama et Axa

Présentation : Jean-Claude GRANIER

Proposition de délibération

Monsieur l'Adjoint au Maire expose que, dans le souci d'assurer une protection complémentaire accessible et de qualité aux administrés de SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU, Madame le Maire et l'élue en charge des Affaires Sociales ont reçu plusieurs organismes d'assurance. Ces organismes sont la Mutuelle JUST, GROUPAMA et AXA qui proposent chacun différents niveaux de souscriptions.

Le groupe de travail de la Commission Affaires Sociales, après la consultation des différents projets, propose de travailler avec les trois différents organismes d'assurance. Un temps serait organisé pour présenter les modalités de souscriptions aux habitants de la commune de SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU.

Aussi, Monsieur l'Adjoint au Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer et d'approuver la convention de partenariat avec la mutuelle JUST, GROUPAMA et AXA.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

DECIDE d'adhérer aux conventions de partenariat avec la mutuelle JUST, GROUPAMA et AXA.

APPROUVE les conventions de partenariat avec la mutuelle JUST, GROUPAMA et AXA,

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer les conventions correspondantes ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil : Unanimité (63)

Point n°10 : Règlement intérieur du service Voitur'Ages – Avenant n°5

Présentation : Jean-Claude GRANIER

Proposition de délibération

Monsieur l'Adjoint au Maire expose au Conseil Municipal que le règlement intérieur du service Voitur'Ages, adopté le 14 décembre 2017, doit être complété d'un avenant afin de maintenir un service de qualité et un niveau de satisfaction aux utilisateurs.

Il donne lecture de l'avenant n° 5 relatif aux modalités de fonctionnement et notamment aux tarifs.

Indemnisation kilométrique.

« Les frais kilométriques relatifs aux déplacements seront indemnisés par l'utilisateur à hauteur du nouveau tarif défini, soit 0,50 euros par kilomètre à compter du 1er juillet 2026 ».

Le forfait de 1 à 10 kms est maintenu à 5,00 euros.

Puis, à compter du 11ème km : 5,00 euros (de 1 km à 10 kms) + 0,50 euros/km supplémentaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant n° 5 au règlement intérieur du service Voitur'Ages,

CHARGE Madame le Maire, ou un Adjoint, de transmettre cet avenant à l'ensemble des utilisateurs,

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer l'avenant ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil : Unanimité (63)

Point n°11 : Commune déléguée de Louvaines – Régularisation foncière

Présentation : Dominique LARDEUX

Proposition de délibération

Monsieur le Maire délégué expose au Conseil Municipal que, par délibération en date du 19 juin 2025, la régularisation du déplacement du chemin de la Haute Chesnaie, non terminé depuis 1988, avait été actée.

Cependant, il convient de reprendre la délibération car les numérotations cadastrales étant trop anciennes, un nouveau bornage était nécessaire.

Afin de procéder à la régularisation de la situation, il convient de valider :

- La vente par la commune à M. et Mme PELLUAU Dominique de la parcelle 184 B 1 365 d'une superficie de 61 m²
- L'acquisition par la commune auprès M. et Mme PELLUAU Dominique de la parcelle 184 B 1 363 d'une superficie de 72 m²

Aussi, Monsieur le Maire délégué propose d'approuver cet échange sans soulte.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'Avis des Domaines en date du 16 mai 2025,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE l'échange sans soulte entre la commune de Segré-en-Anjou Bleu et M. et Mme Dominique PELLUAU selon les termes ci-dessus mentionnés,

DIT que les frais d'acte liés à cet échange seront pris en charge par chaque partie pour moitié,

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer l'acte authentique qui sera passé chez ANJOU BLEU NOTAIRES, notaire à Segré-en-Anjou Bleu (49500), ainsi que tout document se rapportant à cette affaire

DIT que cette délibération annule et remplace la délibération n°2025/99 du 19 juin 2025.

Vote du Conseil :

Pour : 60

Abstentions : 3 **LECOCQ Angélique (pouvoir exercé par MACHARD Christophe),
REVENAZ Arthur, COMERRE Blandine**

Point n°12 : Règlement intérieur des restaurants scolaires municipaux - Modification

Présentation : Nathalie DAVID

Proposition de délibération

Considérant qu'il convient d'adapter le règlement intérieur des restaurants scolaires municipaux, Madame l'adjointe au Maire présente au Conseil le règlement intérieur des restaurants scolaires municipaux modifié.

Elle propose au Conseil d'approuver ce nouveau règlement intérieur.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE le règlement intérieur des restaurants scolaires municipaux modifié,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil : Unanimité (63)

Point n°13 : Commune déléguée de Noyant-La-Gravoyère – Achat de parcelles à Madame CADEAU

Présentation : Nathalie DAVID

Proposition de délibération

Madame le Maire délégué informe que Madame CADEAU Huguette souhaite vendre à la commune les parcelles cadastrées 229 section AB n°50 et AK n°315 d'une surface respective de 624 et 288 m², soit un total de 912 m², situées sur la commune déléguée de Noyant-La-Gravoyère.

Ces parcelles desservent plusieurs habitations et bénéficient de l'éclairage public.

Aussi, Madame le Maire délégué propose au Conseil Municipal d'acheter auprès de Madame CADEAU Huguette, domiciliée 1545 voie parallèle 3, Noyant la Gravoyère, 49520 Segré-en-Anjou Bleu, les parcelles cadastrées 229 section AB n°50 et AK n°315 d'une surface respective de 624 et 288 m², soit un total de 912 m², au prix de 1 €,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE l'acquisition auprès de Madame CADEAU Huguette, domiciliée 1545 voie parallèle 3, Noyant la Gravoyère, 49520 Segré-en-Anjou Bleu, des parcelles cadastrées 229 section AB n°50 et AK n°315 d'une surface respective de 624 et 288 m², soit un total de 912 m², situées sur la commune déléguée de Noyant-La-Gravoyère, au prix de 1 €,

DIT que les frais d'acte liés à cet achat seront pris en charge par la commune,

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer l'acte authentique qui sera passé chez ANJOU BLEU NOTAIRES, notaire à Segré-en-Anjou Bleu (49500), ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil : Unanimité (63)

Point n°14 : Crématorium de Segré-en-Anjou Bleu – Rapport d’activités 2025

Présentation : Jean-Olivier BOUVET

Proposition de délibération

Monsieur l’Adjoint au Maire rappelle les faits marquants du crématorium de Segré-en-Anjou Bleu :

- Le 10 janvier 2022 a eu lieu la signature du contrat de délégation de service public avec le groupe OGF
- Le 23 avril 2024, la première pierre du crématorium a été posée
- Les travaux se sont déroulés de février 2024 à février 2025
- Le crématorium a été inauguré le 7 octobre 2025

Monsieur l’Adjoint au Maire présente au Conseil municipal le rapport d’activité 2025 du crématorium transmis par la société OGF.

Ce rapport a été présenté en Commission Communale des Services Publics Locaux le 12 juin 2026. Les modalités de consultation de ce rapport ont été affichées le 12 juin 2026, conformément à l’article L.1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur l’Adjoint au Maire,

Vu l’article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE le rapport d’activités 2025 du crématorium de Segré-en-Anjou Bleu, présenté par la société OGF.

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil :

Pour :	58	
Contre :	2	SCHEIDEMANTEL Marie, REVENAZ Arthur
Abstentions :	3	DE LA SALMONIERE Raphaël, HOREAU Jean-Luc, GANNAT Jean-Eudes

Point n°15 : Vente du véhicule NISSAN NAVARA

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire informe le Conseil que le véhicule NISSAN NAVARA de la police municipale doit être remplacé car il connaît de nombreux dysfonctionnements et devrait faire l'objet de lourdes réparations.

Dans le cadre de l'achat du nouveau véhicule, le garage GEMY-CITROEN propose la reprise de ce véhicule pour un montant de 8 000 €.

Madame l'Adjointe au Maire propose au Conseil d'accepter cette proposition.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE la vente, dans le cadre de l'achat d'un nouveau véhicule, du véhicule NISSAN NAVARA immatriculé DH-002-RP auprès du garage GEMY-CITROEN pour un montant de 8 000 €,

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer les documents de cession ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil :

Pour :	61	
Contre :	1	LECOCQ Angélique (pouvoir exercé par MACHARD Christophe)
Abstention :	1	TROTTIER Stéphane

Point n°16 : Protocole d'accord avec la société Chez Sam

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

Madame le Maire délégué informe le Conseil que la société Chez Sam, exploitant un commerce de restauration rue Victor Hugo à Segré, a adressé une réclamation préalable indemnitaire à la commune en raison des travaux de réseaux et d'aménagement dans cette rue de mai 2023 à avril 2024.

Cette réclamation préalable indemnitaire s'élève à 48 500 €.

Après échange entre les parties, considérant que le demande est en partie recevable, une transaction a été établie sur les bases suivantes :

- La commune accepte de verser une indemnité forfaitaire de 12 000 €
- Le restaurant Chez Sam s'engage à la renonciation à tous droits, demandes et prétentions ainsi que son désistement devant le Tribunal Administratif de Nantes

Considérant l'accord transactionnel trouvé, Madame le Maire délégué propose au Conseil Municipal d'approuver la signature de ce protocole d'accord transactionnel,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE le protocole d'accord transactionnel à intervenir avec la société Chez Sam fixant le versement de la commune à 12 000 €,

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer le protocole d'accord ainsi que tout document se rapportant à cette affaire,

DIT que les crédits seront inscrits au Budget 2026.

Vote du Conseil :

Pour : 57

Abstentions : 6

**GRANIER Jean-Claude, JACQMIN Stéphane, TROTTIER Stéphane,
HESNAUX-LAVALADE Michelle, LECOCQ Angélique (pouvoir exercé
par MACHARD Christophe), K'BIDI Cindy (pouvoir exercé par
HESNAUX-LAVALADE Michelle)**

Point n°17 : Annulation exceptionnelle de loyers commerce Viveco

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire rappelle au Conseil que des travaux de voirie importants se sont déroulés sur la commune déléguée de St Martin du Bois de mai 2025 à avril 2026.

Ces travaux d'une durée initiale de 9 mois ont finalement duré, pour des raisons techniques, environ une année et ont impacté fortement l'activité du commerce Viveco.

Aussi, compte-tenu de la demande présentée par le commerce qui se trouve, de fait, en difficultés financières, Madame l'Adjointe au Maire propose au Conseil d'annuler les loyers émis d'octobre 2025 à janvier 2026 à son encontre, pour les montants suivants :

Année	Bord	titre	date	Objet	Montant_HT
2025	15	81	03/09/2025	SUPERETTE-VIVECO-loyer 2025-octobre	783.35 €
2025	17	89	02/10/2025	SUPERETTE-VIVECO-loyer 2025-novembre	783.35 €
2025	19	104	12/11/2025	SUPERETTE-VIVECO-loyer 2025-décembre	783.35 €
2026	1	12	12/01/2026	SUPERETTE-VIVECO-loyer 2026-janvier	783.87 €
2026	1	13	12/01/2026	SUPERETTE-VIVECO-loyer 2026-février	783.67 €
				TOTAL	3 917.78 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

CONSIDERANT que les travaux de voirie réalisés par la commune sur la commune déléguée de St Martin du Bois de mai 2025 à avril 2026 ont fortement impacté l'activité du commerce Viveco qui se trouve, de fait, en difficultés financières,

DECIDE d'annuler les loyers émis à l'encontre du commerce VIVECO pour la période d'octobre 2025 à février 2026 pour un montant total de 3 917.78 € HT,

DIT que les écritures comptables correspondantes seront passées sur le budget locaux commerciaux.

Vote du Conseil :

Pour : 62

Abstention : 1 GRANIER Jean-Claude

Point n°18 : Attribution d'une subvention exceptionnelle au club de Segré Natation

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire présente au Conseil une demande de subvention exceptionnelle de 10 000 € faite par le club Segré Natation dans le cadre de l'organisation des Championnats de France de Natation estivale qui auront lieu du 28 au 30 août 2026 au centre aquatique Les Nautilus.

Compte-tenu de la perte d'exploitation engendrée par la fermeture de l'équipement pendant ces trois jours, estimée à 5 000 € par rapport aux années précédentes, ainsi que de la mise à disposition du personnel communal (maîtres-nageurs et agents d'accueil et d'entretien), elle propose de ramener le montant de la subvention à 5 000 €.

Elle rappelle que, conformément à l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseillers municipaux ne prennent pas part à la délibération s'ils sont intéressés en leur qualité de membres d'une association.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer la subvention exceptionnelle suivante pour l'organisation des Championnats de France de Natation estivale 2026 :

SEGRE NATATION	5 000 €
----------------	---------

DIT que la dépense sera inscrite sur le compte 65748 du budget 2026.

Vote du Conseil :

Pour : 57
Abstentions : 6 TROTTIER Stéphane, LECOCQ Angélique (pouvoir exercé par MACHARD Christophe), SCHEIDEMANTEL Marie, HOREAU Jean-Luc, REVENAZ Arthur, COMERRE Blandine

Point n°19 : Commune déléguée de Segré – Cession d'un terrain à la Maison Familiale Rurale de Segré

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

Madame le Maire délégué expose que la Maison Familiale Rurale de Segré, dans le cadre des travaux d'agrandissement de son établissement, a souhaité acquérir une parcelle de 55 m² située sur la partie basse de son établissement

Aussi, Madame le Maire délégué propose au Conseil Municipal de vendre cette parcelle cadastrée 331 section AL n°476 d'une surface de 55 m² située sur la partie basse de l'établissement à la Maison Familiale Rurale de Segré au prix de 10 €/m², soit 550 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis des Domaines en date du 16 mars 2026,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE la vente à la Maison Familiale Rurale de Segré, 1 Boulevard Léon Mauduit, Segré, 49500 Segré-en-Anjou Bleu, de la parcelle cadastrée 331 section AL n°476 d'une surface de 55 m², au prix de de 10 €/m², soit 550 €,

DIT que les frais d'actes notariés seront pris en charge par l'acquéreur,

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer l'acte authentique qui sera passé chez ANJOU BLEU NOTAIRES, à Segré-en-Anjou Bleu (49500), ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil :

Pour : 62

Abstention : 1 HESNAUX-LAVALADE Michelle

Point n°20 : Commune déléguée de Segré – Cession d’une parcelle à la SCI JAAP

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

Madame le Maire déléguée expose que la SCI JAAP, représentée par Mme PRODHOMME Véronique, a souhaité acquérir une parcelle de 52 m² située Rue Pierre Gendry, le long de la parcelle cadastrée 331 section C n° 1693 sur la commune déléguée de Segré.

Aussi, Madame le Maire déléguée propose au Conseil Municipal de vendre cette parcelle à la SCI JAAP au prix de 10 €/m², soit 520 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l’avis des Domaines en date du 2 juin 2026,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE la vente à la SCI JAAP, 340 Chemin de la Normandière, 49220 Le Lion d’Angers, de la parcelle située Rue Pierre Gendry, le long de la parcelle cadastrée 331 section C n° 1693 sur la commune déléguée de Segré, au prix de de 10 €/m², soit 520 €,

DIT que les frais d’actes notariés seront pris en charge par l’acquéreur,

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer l’acte authentique qui sera passé chez ANJOU BLEU NOTAIRES, à Segré-en-Anjou Bleu (49500), ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil : Unanimité (63)

Point n°21 : Commune déléguée de Segré – Vente d'un terrain à Monsieur BOURDELET Tony et Madame CHIRON Maureen

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

Madame le Maire délégué expose au Conseil Municipal qu'il convient de vendre à M. BOURDELET Tony et Mme CHIRON Maureen une parcelle de terrain de 3 m², en raison du débordement du mur du bâtiment leur appartenant sur la propriété commune sise au 14/16 rue du Docteur Poidevin.

Aussi, Madame le Maire propose d'approuver la vente de la parcelle cadastrée 331 AB n°624 d'une superficie de 3 m² au prix de 150 € le m².

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

VU l'Avis des Domaines en date du 18 juin 2026,

VU l'Avis de la Commission Urbanisme et Habitat en date du 8 juin 2026,

APPROUVE la vente de la parcelle cadastrée 331 AB n° 624 d'une superficie de 3 m² au prix de 150 € le m² à M. BOURDELET Tony et Mme CHIRON Maureen,

DIT que les frais d'acte liés à cette vente seront pris en charge par les acquéreurs,

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer l'acte authentique qui sera passé chez ANJOU BLEU NOTAIRES, notaire à Segré-en-Anjou Bleu (49500), ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil : Unanimité (63)

Point n°22 : Commune déléguée de Segré – Acquisition de parcelles auprès du Département de Maine et Loire

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

Madame le Maire rappelle la Délibération n°2025-101 du 19 juin 2025 approuvant l'acquisition auprès du Département de Maine-et-Loire de la parcelle cadastrée 331 C n°1687 d'une superficie de 2 167 m² et comprenant un bâtiment de stockage pour un montant de 50 000 €. Cet achat devait permettre d'agrandir le site des ateliers municipaux de la Beurrerie.

Suite à l'incendie des ateliers municipaux du Groupe Milon dans la nuit du 17 au 18 février 2026, ainsi que la proposition du Département de vendre à la commune l'intégralité du terrain lui appartenant, Madame le Maire délégué propose au Conseil Municipal d'acquérir les parcelles cadastrées 331 C 1687 et C 1688 d'une superficie totale de 7005 m².

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis des Domaines en date du 10 avril 2026,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE l'acquisition auprès du Département de Maine-et-Loire des parcelles cadastrées 331 C n°1687 d'une superficie de 2 167 m² et comprenant un bâtiment de stockage et 331 C 1688 d'une superficie de 4 838 m², au prix de 100 000 €,

DIT que les frais d'acte liés à cet achat seront pris en charge par l'acquéreur, les frais de bornage étant à la charge du Département de Maine-et-Loire,

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer l'acte authentique qui sera passé chez ANJOU BLEU NOTAIRES, notaire à Segré-en-Anjou Bleu (49500), ainsi que tout document se rapportant à cette affaire,

DIT QUE cette délibération annule et remplace la délibération n°2025-101 du 19 juin 2025.

Vote du Conseil :

Pour : 61

Abstentions : 2 **LECOCQ Angélique (pouvoir exercé par MACHARD Christophe),
HOREAU Jean-Luc**

DECISIONS A RENDRE COMPTE

Madame le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil Municipal :

N°	OBJET
<u>2026-170</u>	Objet : Contrat de cession spectacle entre le parc des expositions et SAS Artistes de tous pays pour une représentation du spectacle « le vol du condor » Conditions : approbation du contrat présenté par l'entreprise SAS Artistes de tous pays, 4 Rue de la Bohuonnais, 35520 MELESSE, pour une représentation du spectacle « le vol du condor ». Ce contrat prend effet à compter du 13 novembre 2026 pour une durée de 1 journée. Le coût de ce contrat s'élève à 14 500 € TTC.
<u>2026-171</u>	Objet : Accord-cadre à bons de commande – Fourniture de denrées alimentaires pour les restaurants scolaires des communes déléguées de Noyant la Gravoyère et Segré – Lot n°4 : produits laitiers, avicoles et ovoproduits - Avenant de transfert - Avenant n°2 Conditions : approbation de l'avenant n°2 de transfert à intervenir avec la Société PRO A PRO -14 rue Gustave Eiffel - ZAE Nord Bazouges - 53200 Château-Gontier-sur-Mayenne, pour le marché accepté ayant pour objet la fourniture de denrées alimentaires pour les restaurants scolaires des communes déléguées de Noyant la Gravoyère et Segré, pour le lot4 : Produits laitiers, avicoles et ovoproduits – La facturation des prestations réalisée sera effectuée dorénavant sur le compte du nouveau titulaire.
<u>2026-174</u>	Objet : Convention partenariale d'utilisation de locaux et de fonctionnement pour l'organisation des activités enfance jeunesse de l'été 2026 avec le Lycée Bourg Chevreau Conditions : approbation de la convention à intervenir avec le lycée Bourg Chevreau Sainte Anne de Segré – 7 rue du 8 Mai 1945 à Segré – 49500 Segré-en-Anjou Bleu - pour la mise à disposition de locaux, la mise à disposition d'un personnel de ménage, la réalisation des repas et des goûters, L'occupation des locaux aura lieu • Le 30 mai 2026 pour la journée de préparation (salle du foyer) • Du 2 Juillet au 3 juillet 2026 pour l'installation de l'accueil de loisirs, • Du 6 juillet au 31 juillet 2026 pour la réalisation de l'accueil de loisirs de l'été, L'indemnité d'occupation est fixée à 1 500 € toutes charges comprises, • Le jeudi 23 juillet 2026 pour la nuitée suite à la soirée des familles. Le Lycée Bourg Chevreau Sainte Anne mettra à disposition un personnel de ménage à hauteur de 2 heures par jour pour la période du 6 juillet au 31 juillet 2026 pour un montant forfaitaire de 1 050 €. Le Lycée Bourg Chevreau Sainte Anne réalisera également les repas moyennant une indemnité : • Repas : 6.10 € • Goûters : 1.15 €
<u>2026-175</u>	Objet : Espace jeunes – Devis avec COOLEUR plongée pour le séjour mer à la Turballe de l'espace jeunes du 15 au 17 juillet 2026 Conditions : approbation du devis d'un montant de 1 200 € présenté par COOLEUR Plongée – 68 Le Tertre – 44410 Herbignac pour le séjour mer de l'espace jeunes du 15 au 17 juillet 2026, L'acompte s'élève à 600 € TTC.
<u>2026-176</u>	Objet : Commune déléguée de St Martin du Bois – Concession de caverne dans le cimetière communal – Famille BONSERGENT PLACAIS
<u>2026-177</u>	Objet : Commune déléguée de St Martin du Bois – Renouvellement de concession de terrain dans le cimetière communal – Famille COTIN-CHAI
<u>2026-179</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Marché de travaux – Remplacement des fauteuils et de la moquette des 3 salles de projections du cinéma « le Maingué » Conditions : approbation des marchés de travaux concernant le remplacement des fauteuils et de la moquette des 3 salles de projections du Cinéma « Le Maingué » - commune déléguée de Segré - Segré-en-Anjou Bleu, selon le détail par lot et montant ci-dessous : <u>Lot n°1 : Fauteuils</u> : KLS Kleslo Luxury Seating VIP - 980 rue Blaise Pascal - 39000 LONS-LE-SAULNIER pour un montant de 138 515.76 € HT ; <u>Lot n°2 : Revêtement de sol textile</u> : GOUIN Décoration - 26 rue des Ormeaux - 49100 ANGERS pour un

	montant de 53 884.55 € HT ;
<u>2026-180</u>	Objet : Contrat avec l'entreprise MAÏA pour la mise en place de modules d'achats et menus pour les restaurants scolaires de Noyant-La-Gravoyère et de Segré Conditions : approbation du contrat présenté par l'entreprise Maïa, située au 61 rue de Lyon, 75012 PARIS, pour la mise en place de modules d'Achats et Menus sur les restaurants scolaires de NOYANT LA GRAVOYERE et SEGRE. Ce contrat prend effet au 01/06/2026 pour une durée de 12 mois, avec tacite reconduction. Le coût de ce contrat s'élève à 9940 € HT pour l'année 2026, pour lequel s'applique une remise de 30% sur certain poste. Cela actualise le prix à 7843€ HT pour la première année 2026, soit 9411.60€ TTC. Pour les années suivantes, le contrat s'élèvera à 6990€ HT/an soit 8388€ TTC.
<u>2026-181</u>	Objet : Commune déléguée de Segré- Marché de travaux – Réaménagement d'un plateau de bureaux – Niveau 1 SBO – Groupe Milon – Lot 3 : plafonds suspendus – Avenant n°1 Conditions : approbation de l'avenant n°1 au marché de travaux à intervenir avec la SARL SIGMA - 2 Rue Jean Monnet - Segré - 49500 SEGRE-EN-ANJOU BLEU, pour le projet de réaménagement d'un plateau de bureaux – niveau 1 SBO – Groupe Milon - commune déléguée de Segré - Segré-en-Anjou Bleu, Lot3 : Plafonds suspendus, pour un montant de – 2 610.36 € HT portant le nouveau montant à 10 171.64 € HT.
<u>2026-182</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Marché de travaux – Réaménagement d'un plateau de bureaux – Niveau 1 SBO – Groupe Milon – Lot 7 : peinture – Avenant n°1 Conditions : approbation de l'avenant n°1 au marché de travaux à intervenir avec la SARL ANJOU PEINTURE- 21 chemin des Molaines - 49630 MAZÉ, pour le projet de réaménagement d'un plateau de bureaux – niveau 1 SBO – Groupe Milon - commune déléguée de Segré - Segré-en-Anjou Bleu, Lot7 : Peinture pour un montant de 717.18€ HT portant le nouveau montant à 16 088.09 € HT.
<u>2026-183</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Marché de travaux – Réaménagement d'un plateau de bureaux – Niveau 1 SBO – Groupe Milon – Lot 9 : électricité – Avenant n°1 Conditions : approbation de l'avenant n°1 au marché de travaux à intervenir avec la société ATEBI ÉLECTRICITÉ – 1B Avenue des Bertins – 49125 TIERCÉ, pour le projet de réaménagement d'un plateau de bureaux – niveau 1 SBO – Groupe Milon - commune déléguée de Segré - Segré-en-Anjou Bleu, Lot9 : Électricité pour un montant de 840.00 € HT portant le nouveau montant à 13 791.93 € HT.
<u>2026-184</u>	Objet : Contrat de services SAAS Berger Levrault Conditions : approbation du contrat de services présenté par la société Berger-Levrault, 892 Yve Kermen, 92100 Boulogne Billancourt, qui prendra effet au 01/04/2026 pour une durée de 60 mois. Ce contrat est un abonnement dont le coût annuel est de 5 009,20 € HT par an.
<u>2026-185</u>	Objet : Contrat de location TPE pour le parc St Blaise à Noyant-La-Gravoyère avec la société Sextant Monétique Conditions : approbation du devis de location TPE présenté par la société Sextant Monétique – 89 rue Florent Evrard 42100 SAINT-ETIENNE : - Pour le parc St Blaise à Noyant la Gravoyère, avec un contrat de location du 01 Juillet au 31 août 2026. Le montant de la location pour la durée du contrat s'élève à 192 € TTC pour l'intégralité de la période. Des frais de prestations d'au total de 30 € TTC seront appliqués sur ce dossier.
<u>2026-186</u>	Objet : Contrat de location TPE pour le camping de Nyoiseau avec la société Sextant Monétique Conditions : approbation du devis de location TPE présenté par la société Sextant Monétique – 89 rue Florent Evrard 42100 SAINT-ETIENNE : - Pour le camping de Nyoiseau, avec un contrat de location du 18 juin au 14 septembre 2026. Le montant de la location pour la durée du contrat s'élève à 288 € TTC pour l'intégralité de la période. Des frais de prestations d'au total de 99,48 € TTC seront appliqués sur ce dossier.
<u>2026-187</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Marché de travaux – Réaménagement d'un plateau de bureaux – Niveau 1 SBO – Groupe Milon – Lot 1 : démolition-déconstruction – Avenant n°1 Conditions : approbation de l'avenant n°1 au marché de travaux, à intervenir avec la société ALLTECH DECONSTRUCTION - la Grande Motte - 49440 LOIRÉ, pour le projet de réaménagement d'un plateau de

	bureaux – niveau 1 SBO – Groupe Milon - commune déléguée de Segré - Segré-en-Anjou Bleu, Lot1 : démolition-déconstruction, pour un montant de 1 275.00 € HT portant le nouveau montant à 14 175.00 € HT.																																								
<u>2026-188</u>	Objet : Vente de 2 véhicules au garage Socheleau Conditions : vente au garage Socheleau Jimmy – Rue du Pâtis – Segré, 49500 Segré-en-Anjou Bleu : Véhicule Renault Master immatriculé 4133ZP49 pour un montant net de 1 500 € Véhicule Renault Master immatriculé 8251ZP49 pour un montant net de 1 000 €																																								
<u>2026-189</u>	Objet : Restauration du reliquaire de l’église de Nyoiseau – Demandes de subvention Conditions : sollicitation, sur la base du plan de financement suivant, des subventions auprès de l’Etat (DRAC Pays de la Loire) et du Département de Maine-et-Loire pour la restauration du reliquaire de l’église de la commune déléguée de Nyoiseau, selon le plan de financement suivant : <table><tr><th colspan="2">INVESTISSEMENTS</th><th colspan="2">RESSOURCES</th></tr><tr><th>Objet</th><th>Montant HT</th><th>Entité</th><th>Montant</th></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Travaux</td><td>4 110 €</td><td>Etat (DRAC Pays de la Loire)</td><td>1 233 €</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td>Département de Maine-et-Loire</td><td>1 027,50 €</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td>Commune de Segré en Anjou Bleu</td><td>1 849,50 €</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Total HT</td><td>4 110 €</td><td>Total HT</td><td>4 110 €</td></tr></table>	INVESTISSEMENTS		RESSOURCES		Objet	Montant HT	Entité	Montant					Travaux	4 110 €	Etat (DRAC Pays de la Loire)	1 233 €							Département de Maine-et-Loire	1 027,50 €							Commune de Segré en Anjou Bleu	1 849,50 €					Total HT	4 110 €	Total HT	4 110 €
INVESTISSEMENTS		RESSOURCES																																							
Objet	Montant HT	Entité	Montant																																						
Travaux	4 110 €	Etat (DRAC Pays de la Loire)	1 233 €																																						
		Département de Maine-et-Loire	1 027,50 €																																						
		Commune de Segré en Anjou Bleu	1 849,50 €																																						
Total HT	4 110 €	Total HT	4 110 €																																						
<u>2026-190</u>	Objet : Commune déléguée de la Chapelle sur Oudon – Construction de la salle polyvalente – Demande de subvention auprès du Département de Maine et Loire au titre du dispositif départemental de soutien aux investissements des communes Conditions : sollicitation, sur la base du plan de financement suivant, d’une subvention relative à la construction d’une salle polyvalente sur la commune déléguée de la Chapelle sur Oudon : <table><tr><th colspan="2">INVESTISSEMENTS</th><th colspan="2">RESSOURCES</th></tr><tr><th>Objet</th><th>Montant HT</th><th>Entité</th><th>Montant</th></tr><tr><td></td><td></td><td>Etat (DETR 2026) – 35%</td><td>261 922 €</td></tr><tr><td>Maitrise d’œuvre et études diverses</td><td>87 850 €</td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td>Département de Maine-et-Loire</td><td>100 000 €</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Travaux</td><td>660 500 €</td><td>Segré-en-Anjou Bleu</td><td>386 428 €</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Total HT</td><td>748 350 €</td><td>Total HT</td><td>748 350 €</td></tr></table>	INVESTISSEMENTS		RESSOURCES		Objet	Montant HT	Entité	Montant			Etat (DETR 2026) – 35%	261 922 €	Maitrise d’œuvre et études diverses	87 850 €					Département de Maine-et-Loire	100 000 €					Travaux	660 500 €	Segré-en-Anjou Bleu	386 428 €					Total HT	748 350 €	Total HT	748 350 €				
INVESTISSEMENTS		RESSOURCES																																							
Objet	Montant HT	Entité	Montant																																						
		Etat (DETR 2026) – 35%	261 922 €																																						
Maitrise d’œuvre et études diverses	87 850 €																																								
		Département de Maine-et-Loire	100 000 €																																						
Travaux	660 500 €	Segré-en-Anjou Bleu	386 428 €																																						
Total HT	748 350 €	Total HT	748 350 €																																						
<u>2026-191</u>	Objet : Contrat d’accompagnement d’analyse de Taxe Foncière avec la société OPTANCE Conditions : approbation du contrat présenté par la société OPTANCE SARL pour une mission d’audit et de conseil en réduction des coûts portant sur les taxes foncières payées par la commune. Le contrat est conclu pour une période de 12 mois à compter de sa notification. La période d’expertise couvre les 12 mois d’accomplissement de la mission et toutes les années précédentes sur lesquelles il est possible d’identifier des économies. La rémunération de la société OPTANCE sera calculée sur la base de 40% des économies réalisées sur toute la période expertisée suite à la mise en œuvre de ses recommandations et sera plafonnée à 39 000 € HT.																																								
<u>2026-192</u>	Objet : Commune déléguée de Nyoiseau – Convention pour location de colonnes aériennes de tri au camping aire de loisirs la Rivière avec Anjou Bleu Communauté Conditions : approbation de la convention pour la location de colonnes aériennes au camping aire de Loisirs la Rivière sur la commune déléguée de Nyoiseau. Le montant de la location est fixé à 192,00 € TTC La convention entre en application à partir du 1er juin 2026 et est conclue pour une durée de 4 mois, soit jusqu’au 1er octobre 2026.																																								

<u>2026-193</u>	Objet : Commune déléguée de Nyoiseau – Convention pour collecte hebdomadaire du conteneur au camping aire de loisirs la Rivière avec Anjou Bleu Communauté Conditions : approbation de la convention pour la collecte hebdomadaire du bac à ordures ménagères au camping aire de Loisirs la Rivière sur la commune déléguée de Nyoiseau (passage en C1). La convention entre en application à partir du 1^{er} juin 2026 jusqu'au 1^{er} octobre 2026. Ce dispositif sera facturé selon les tarifs en vigueur, fixés par Anjou Bleu Communauté
<u>2026-194</u>	Objet : Commune déléguée du Bourg d'Iré – Mise à disposition de locaux au profit de la troupe de théâtre « les 11 en coulisses » faisant partie de l'association de l'avant-scène de Candé Conditions : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition de locaux situés rue de la Libération, Le Bourg d'Iré, commune déléguée de Segré-en-Anjou Bleu, d'une surface de 245 m², au profit de La Troupe de théâtre « les 11 en coulisses » Cette mise à disposition est consentie du samedi 11 juillet 2026 au 12 juillet 2026 les modalités financières sont les suivantes : 108€ par jour.
<u>2026-195</u>	Objet : Bail de mise à disposition par la commune de locaux situés au Groupe Milon au profit de l'Etat pour l'Inspection de l'Education Nationale Conditions : approbation du bail à intervenir avec la Direction Départementale des Finances Publiques de Maine-et-Loire, dont les bureaux sont à Angers, 1 Rue Talot, agissant au nom de l'Etat, pour la mise à disposition de locaux situés au Groupe Milon, 6 rue de la Roirie à Segré. Ces locaux seront occupés par l'Inspection de l'Education Nationale. Le bail est consenti pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2026.
<u>2026-196</u>	Objet : Commune déléguée de Châtelais – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille BORDERE
<u>2026-197</u>	Objet : Commune déléguée de Nyoiseau – Bornage – Autorisation de signature de la modification du parcellaire cadastral Conditions : autorisation de la signature de la modification du parcellaire cadastral dans le cadre du bornage des limites des propriétés cadastrées section 233AB, n°87-95, 5 rue de l'Abbaye, Commune déléguée de Nyoiseau, en vue de définir et de fixer d'un commun accord et de manière définitive les limites séparatives communes et les points de limites communs entre la propriété de Monsieur et Madame GAUDIN Rémi et Julie et la Commune de Segré en Anjou Bleu.
<u>2026-201</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Mise à disposition de locaux situés au Groupe Milon au profit de la société Envergure – Avenant n°10 Conditions : approbation de l'avenant n°10 à la convention du 8 septembre 2025 fixant les conditions de mise à disposition de locaux situés au sein du Groupe Milon (Salle de la Roirie), sur la commune déléguée de Segré, au profit de la société ENVERGURE, pour le mois de juillet 2026.
<u>2026-202</u>	Objet : Marché de travaux d'enduits superficiels sur la commune de Segré-en-Anjou Bleu – Avenant n°1 – Tranche optionnelle n°2 Conditions : approbation de l'avenant n°1 au marché de travaux, à intervenir avec la Société PIGEON TP LOIRE ANJOU – Agence de Renazé – route de Craon – CS30032 – 53800 RENAZÉ, pour le projet de travaux d'enduits superficiels pour l'année 2026 pour un montant de 1 901.25 € HT portant le nouveau montant de travaux – tranche optionnelle n°2 à 137 306.85 € HT soit un montant total du marché à 426 263.95 € HT.
<u>2026-203</u>	Objet : Commune déléguée de Châtelais – Document modificatif du parcellaire cadastral – Autorisation de signature Conditions : autorisation de la signature du document modificatif du parcellaire cadastral dans le cadre du bornage des limites de la propriété cadastrée section B1, parcelle n°839, "La Saillère", Commune déléguée de Châtelais, en vue de définir et de fixer d'un commun accord et de manière définitive les limites séparatives communes et les points de limites communs.
<u>2026-204</u>	Objet : Commune déléguée d'Aviré - Marché de travaux – Projet d'extension et d'aménagement d'un atelier communal en salle de loisirs – Lot 3 : charpente en bois - Avenant n°2 Conditions : approbation de l'avenant n°2 au marché de travaux, à intervenir avec SCMC Société Charpente Menuiserie Choletaise - 43 Rue de la Jominière - 49300 CHOLET pour le projet d'extension et d'aménagement d'une atelier communal en salle de loisirs - commune déléguée d'Aviré - Segré-en-Anjou Bleu - Lot3 : Charpente en bois pour un montant de 1 638.00 € HT portant le nouveau montant à 20 571.36 € HT.
<u>2026-205</u>	Objet : Commune déléguée d'Aviré – Marché de travaux : projet d'extension et d'aménagement d'un atelier communal en salle de loisirs – Lot 7 : cloisons sèches – plafonds en plaques de plâtre – Avenant n°1

	Conditions : approbation de l'avenant n°1 au marché de travaux à intervenir avec la SARL SIGMA - 2 Rue Jean Monnet - Segré - 49500 Segré-en-Anjou Bleu, pour le projet d'extension et d'aménagement d'un atelier communal en salle de loisirs - commune déléguée d'Aviré - Segré-en-Anjou Bleu, Lot7 : Cloisons sèches - plafonds en plaques de plâtre pour un montant de 1 231.00 € HT portant le nouveau montant à 46 653.00 € HT.																																																																																																																																																																						
2026-206	Objet : Centre aquatique les Nautilus – Fixation des tarifs à compter du 1/9/2026 Conditions : fixation des tarifs du Centre Aquatique « Les Nautilus » à compter du 01/09/2026 selon les grilles suivantes :																																																																																																																																																																						
	<table> <tr> <th>Articles</th><th>plein tarif</th><th>tarif réduit</th><th>observations</th></tr> <tr> <td colspan="4">Entrées bassin & balnéo</td></tr> <tr> <td>Entrée</td><td>4,90 €</td><td>3,90 €</td><td></td></tr> <tr> <td>Carte 10 entrées</td><td>44,10 €</td><td>35,10 €</td><td>valable 2 ans</td></tr> <tr> <td>Entrée avec Balnéo</td><td>8,90 €</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Entrée avec Balnéo (2 équipements ouverts sur 3)</td><td>5,90 €</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Carte 10 entrées balnéo adulte</td><td>80,10 €</td><td></td><td>valable 2 ans</td></tr> <tr> <td>Jetons</td><td>0,20 €</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td colspan="4">Activités</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td></td><td>avec une mise en vente dès le 01/06/26</td></tr> <tr> <td>Aquasport (tower et cross training) x 1</td><td>10,20 €</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Aquasport (tower et cross training) x 10</td><td>91,80 €</td><td></td><td>valable 1 an</td></tr> <tr> <td>Stage 10 séances junior</td><td>94,00 €</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Aquagym - année 1 x hebdo</td><td>250,00 €</td><td>225,00 €</td><td></td></tr> <tr> <td>Aquagym - trimestre 1 x hebdo</td><td>94,00 €</td><td>85,00 €</td><td></td></tr> <tr> <td>Aquagym - séance à l'unité</td><td>9,20 €</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Cours junior 45' année</td><td>205,00 €</td><td>185,00 €</td><td></td></tr> <tr> <td>Cours junior 45' trimestre</td><td>77,50 €</td><td>69,00 €</td><td></td></tr> <tr> <td>Cours adulte année</td><td>250,00 €</td><td>225,00 €</td><td></td></tr> <tr> <td>Cours adulte trimestre</td><td>94,00 €</td><td>85,00 €</td><td></td></tr> <tr> <td>Frais administratifs</td><td>4,00 €</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Bébé nageur - séance à l'unité</td><td>9,40 €</td><td></td><td>pour 1 enfant et 1 adulte</td></tr> <tr> <td>Bébé nageur - carte de 10 entrées</td><td>84,60 €</td><td></td><td>pour 1 enfant et 1 adulte - valable 1 an</td></tr> <tr> <td colspan="4">Animations</td></tr> <tr> <td>Animation Aqua-fitness</td><td>10,20 €</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Autres animations</td><td>5,00 €</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td colspan="4">Location (tarif horaire)</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td></td><td>tarif incluant personnel en surveillance</td></tr> <tr> <td>Location 1/2 sportif</td><td>46,00 €</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Location 2 zones</td><td>123,00 €</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Location aquatower</td><td>132,00 €</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Location balnéo</td><td>76,50 €</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Location ligne d'eau</td><td>20,50 €</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Location intégralité</td><td>306,00 €</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Location intégralité couvert</td><td>255,00 €</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Location sportif intérieur ou extérieur</td><td>86,50 €</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Location zone ludique</td><td>56,00 €</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td colspan="4">Scolaires - Groupe</td></tr> <tr> <td>Elève - CLSH Accueil de loisirs</td><td>3,50 €</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Non venue école</td><td>37,00 €</td><td></td><td>si délai de prévenance non respecté</td></tr> <tr> <td colspan="4">Coût horaire MNS</td></tr> </table>	Articles	plein tarif	tarif réduit	observations	Entrées bassin & balnéo				Entrée	4,90 €	3,90 €		Carte 10 entrées	44,10 €	35,10 €	valable 2 ans	Entrée avec Balnéo	8,90 €			Entrée avec Balnéo (2 équipements ouverts sur 3)	5,90 €			Carte 10 entrées balnéo adulte	80,10 €		valable 2 ans	Jetons	0,20 €			Activités							avec une mise en vente dès le 01/06/26	Aquasport (tower et cross training) x 1	10,20 €			Aquasport (tower et cross training) x 10	91,80 €		valable 1 an	Stage 10 séances junior	94,00 €			Aquagym - année 1 x hebdo	250,00 €	225,00 €		Aquagym - trimestre 1 x hebdo	94,00 €	85,00 €		Aquagym - séance à l'unité	9,20 €			Cours junior 45' année	205,00 €	185,00 €		Cours junior 45' trimestre	77,50 €	69,00 €		Cours adulte année	250,00 €	225,00 €		Cours adulte trimestre	94,00 €	85,00 €		Frais administratifs	4,00 €			Bébé nageur - séance à l'unité	9,40 €		pour 1 enfant et 1 adulte	Bébé nageur - carte de 10 entrées	84,60 €		pour 1 enfant et 1 adulte - valable 1 an	Animations				Animation Aqua-fitness	10,20 €			Autres animations	5,00 €			Location (tarif horaire)							tarif incluant personnel en surveillance	Location 1/2 sportif	46,00 €			Location 2 zones	123,00 €			Location aquatower	132,00 €			Location balnéo	76,50 €			Location ligne d'eau	20,50 €			Location intégralité	306,00 €			Location intégralité couvert	255,00 €			Location sportif intérieur ou extérieur	86,50 €			Location zone ludique	56,00 €			Scolaires - Groupe				Elève - CLSH Accueil de loisirs	3,50 €			Non venue école	37,00 €		si délai de prévenance non respecté	Coût horaire MNS					
Articles	plein tarif	tarif réduit	observations																																																																																																																																																																				
Entrées bassin & balnéo																																																																																																																																																																							
Entrée	4,90 €	3,90 €																																																																																																																																																																					
Carte 10 entrées	44,10 €	35,10 €	valable 2 ans																																																																																																																																																																				
Entrée avec Balnéo	8,90 €																																																																																																																																																																						
Entrée avec Balnéo (2 équipements ouverts sur 3)	5,90 €																																																																																																																																																																						
Carte 10 entrées balnéo adulte	80,10 €		valable 2 ans																																																																																																																																																																				
Jetons	0,20 €																																																																																																																																																																						
Activités																																																																																																																																																																							
			avec une mise en vente dès le 01/06/26																																																																																																																																																																				
Aquasport (tower et cross training) x 1	10,20 €																																																																																																																																																																						
Aquasport (tower et cross training) x 10	91,80 €		valable 1 an																																																																																																																																																																				
Stage 10 séances junior	94,00 €																																																																																																																																																																						
Aquagym - année 1 x hebdo	250,00 €	225,00 €																																																																																																																																																																					
Aquagym - trimestre 1 x hebdo	94,00 €	85,00 €																																																																																																																																																																					
Aquagym - séance à l'unité	9,20 €																																																																																																																																																																						
Cours junior 45' année	205,00 €	185,00 €																																																																																																																																																																					
Cours junior 45' trimestre	77,50 €	69,00 €																																																																																																																																																																					
Cours adulte année	250,00 €	225,00 €																																																																																																																																																																					
Cours adulte trimestre	94,00 €	85,00 €																																																																																																																																																																					
Frais administratifs	4,00 €																																																																																																																																																																						
Bébé nageur - séance à l'unité	9,40 €		pour 1 enfant et 1 adulte																																																																																																																																																																				
Bébé nageur - carte de 10 entrées	84,60 €		pour 1 enfant et 1 adulte - valable 1 an																																																																																																																																																																				
Animations																																																																																																																																																																							
Animation Aqua-fitness	10,20 €																																																																																																																																																																						
Autres animations	5,00 €																																																																																																																																																																						
Location (tarif horaire)																																																																																																																																																																							
			tarif incluant personnel en surveillance																																																																																																																																																																				
Location 1/2 sportif	46,00 €																																																																																																																																																																						
Location 2 zones	123,00 €																																																																																																																																																																						
Location aquatower	132,00 €																																																																																																																																																																						
Location balnéo	76,50 €																																																																																																																																																																						
Location ligne d'eau	20,50 €																																																																																																																																																																						
Location intégralité	306,00 €																																																																																																																																																																						
Location intégralité couvert	255,00 €																																																																																																																																																																						
Location sportif intérieur ou extérieur	86,50 €																																																																																																																																																																						
Location zone ludique	56,00 €																																																																																																																																																																						
Scolaires - Groupe																																																																																																																																																																							
Elève - CLSH Accueil de loisirs	3,50 €																																																																																																																																																																						
Non venue école	37,00 €		si délai de prévenance non respecté																																																																																																																																																																				
Coût horaire MNS																																																																																																																																																																							

	Segré-En-Anjou Bleu (écoles, collèges...)		27,00 €		soit pour un cours de 40mn = 18 €				
	Hors Segré-En-Anjou Bleu (écoles, collèges...)		39,00 €		soit pour un cours de 40mn = 26 €				
	Règlement en 3 fois (pour abonnements)	montant total	à l'inscription	prélèv 1 novembre	prélèv 2 février				
	Aquagym année - plein tarif	250,00 €	84,00 €	83,00 €	83,00 €				
	Aquagym année - tarif réduit	225,00 €	75,00 €	75,00 €	75,00 €				
	Cours adulte année - plein tarif	250,00 €	84,00 €	83,00 €	83,00 €				
	Aquagym année - tarif réduit	225,00 €	75,00 €	74,00 €	74,00 €				
	Cours junior année - plein tarif	205,00 €	71,00 €	67,00 €	67,00 €				
	Cours junior année - tarif réduit	185,00 €	65,00 €	60,00 €	60,00 €				
	Tarif réduit pour les cas suivants :								
- junior de 3 à 17 ans inclus - carte étudiante en cours de validité - carte "Famille Nombreuse" ou justificatif similaire - carte handicap - Attestation de demandeur d'emploi de - 3 mois - Bénéficiaire d'une Carte "Partenaire" telle que "cézam", "moisson"... - vente à un comité d'entreprise - groupe de 10 personnes ou plus									
Gratuité pour les cas suivants :									
- Intégralité des scolaires primaires du territoire de Segré-En-Anjou Bleu - Associations : uniquement clubs sportifs aquatiques (natation, plongée, triathlon) sur le territoire de Segré-En-Anjou Bleu - Enfants de - 3 ans - Adultes accompagnateurs des groupes scolaires primaires - Adultes accompagnateurs des groupes centres de loisirs (dans la limite de 3 pour 8) - Parents accompagnateurs lors des passages de tests de leurs enfants									
Dons d'entrées pour les cas suivants :									
- Demandes uniquement d'associations ou d'écoles dont le siège se situe sur le territoire d'Anjou Bleu Communauté - Don au maximum de 5 entrées classiques bassin - 1 demande par an et par structure									
2026-207	Objet : Fixation des tarifs des camps des accueils de loisirs enfants pour l'été 2026 Conditions : fixation des tarifs suivants pour les camps organisés par l'accueil de loisirs enfants en été 2026 : <table><tr><td>- Du 7 au 10 juillet 2026 :</td><td>95 € + tarif 4 jours avec repas</td></tr><tr><td>- Du 20 au 24 juillet 2026 :</td><td>110 € + tarif 5 jours avec repas</td></tr></table> Ces tarifs feront l'objet d'une majoration de 25 % pour les enfants dont les parents ne résident pas sur le territoire de la Commune de Segré-en-Anjou Bleu.					- Du 7 au 10 juillet 2026 :	95 € + tarif 4 jours avec repas	- Du 20 au 24 juillet 2026 :	110 € + tarif 5 jours avec repas
- Du 7 au 10 juillet 2026 :	95 € + tarif 4 jours avec repas								
- Du 20 au 24 juillet 2026 :	110 € + tarif 5 jours avec repas								
2026-208	Objet : Fixation des tarifs des camps des accueils de loisirs jeunes pour l'été 2026 Conditions : fixation des tarifs suivants pour les camps organisés par l'accueil de loisirs jeunes en été 2026 : <table><tr><td>QF / Tarifs</td><td>Camp Mer La Turballe (44) Du 15 au 17 juillet 2026</td><td>Camp réseau "ASPRA" Pont Caffino (44) Du 27 au 31 juillet 2026</td></tr></table>					QF / Tarifs	Camp Mer La Turballe (44) Du 15 au 17 juillet 2026	Camp réseau "ASPRA" Pont Caffino (44) Du 27 au 31 juillet 2026	
QF / Tarifs	Camp Mer La Turballe (44) Du 15 au 17 juillet 2026	Camp réseau "ASPRA" Pont Caffino (44) Du 27 au 31 juillet 2026							

0 à 350	30 €	60 €
351 à 600	47 €	80 €
601 à 800	60 €	100 €
801 à 950	68 €	115 €
951 à 1200	77 €	130 €
> = 1201	85 €	150 €

Ces tarifs feront l'objet d'une majoration de 25 % pour les enfants dont les parents ne résident pas sur le territoire de la Commune de Segré-en-Anjou Bleu pour les camps hors réseau ASPRA.

2026-209

Objet : Camping la Rivière à Nyoiseau et site de St Blaise à Noyant la Gravoyère – Fixation des tarifs campings/bar à compter du 1/6/2026

Conditions : fixation des tarifs pour le camping La Rivière à Nyoiseau et le site de St-Blaise à Noyant la Gravoyère à compter du 01/06/2026, selon la grille ci-dessous :

TARIFS DES CAMPINGS

"LA RIVIERE" à NYOISEAU et "ST BLAISE" à NOYANT

EMPLACEMENTS ET ACTIVITES	tarifs au 01/06/2026
Tarifs - Emplacements Camping Nyoiseau	
Tarifs appliqués par l'opérateur Camping Car Park par convention du 01/03/21	
Réductions Emplacements Camping Nyoiseau (à la demande de la commune)	
Séjour entre 7 et 21 jours	-10%
Séjour + 21 jours	-15%
services	
Garage mort (uniquement pour accueil de groupes)	3,50 €
Machine à laver	3,50 €
Dose lessive	1,00 €
Accueil de groupes - forfait 6 enfants / 1 adulte	
1 nuit	35,00 €
2 nuits	55,00 €
3 nuits	75,00 €
4 nuits	96,00 €
5 nuits	115,00 €
nuit supplémentaire	20,00 €
Activités	
Mini golf adulte	1,50 €
Mini golf enfant	1,00 €
Mini golf groupe (+ 8 personnes)	1,30 €
Paddle - forfait 30 mn	5,00 €
Paddle - forfait 1h	8,00 €

TARIFS DES BARS

"LA RIVIERE" à NYOISEAU et "ST BLAISE" à NOYANT

CONSOMMATIONS	tarifs au 01/06/26
Cocktails et apéritifs	
Apéritif anisé	2,60 €
Whisky	3,00 €
Liqueur de Menthe	3,00 €
Gin tonic / Mojito	5,50 €
Cocktails prémix alcoolisés + jus de fruit	5,50 €
Vins	
Porto	3,00 €
Kir mousseux (cassis, pêche)	2,50 €
Kir blanc ou breton (cassis, pêche)	3,00 €
Crémant de Loire (le verre)	4,00 €
Crémant de Loire (la bouteille)	14,00 €
Vin blanc, rouge ou rosé (le verre)	2,20 €
Vin blanc, rouge ou rosé (la bouteille)	9,50 €
Boissons	
Bière pression 12,5cl	1,50 €
Bière pression 25cl	2,50 €
Bière pression 50cl	5,00 €
Bière pression locale 25cl	3,00 €
Bière pression locale 50cl	6,00 €
Bière bouteille locale 75cl	8,90 €
Bière bouteille locale 33cl	4,00 €
Picon bière	3,50 €
Monaco/Panaché	2,50 €
Desperados 25cl	3,50 €
Boisson sans alcool - 33cl (canette)	2,00 €
Boisson sans alcool - 25cl (limonade, diabolos)	1,50 €
Cocktails sans alcool prémix + jus de fruit	4,00 €
Eau (la bouteille d'1,5L)	1,50 €
Jus de fruit 20 cl (type PAGO, RAUCH...)	2,50 €
Jus de pomme local bio 20 cl LA HANERE	2,00 €
Cidre local bio 12cl LA HANERE	2,50 €
Cidre local bio 75cl LA HANERE	9,00 €
Sirop à l'eau	1,00 €
Soda artisanal bio OKIPIC	4,00 €
Café	1,20 €

CONSOMMATIONS	tarifs au 01/06/26
Snack	
Sachet de bonbons	2,00 €
Chips Pringles 40g	2,00 €

	Chips Pringles 70g	3,00 €
	Sucette	0,80 €
	Barre chocolatée	1,50 €
	Gaufre nature	3,50 €
	Gaufre + nappage	4,00 €
	Supplément chantilly	0,50 €
	Saucisson / andouillon	4,00 €
	Planche apéro - taille L	9,90 €
	Planche apéro - taille XL	14,90 €
	Epicerie	
	Pop Corn sucré LE BAR A POP	5,00 €
	Mini cookies salé LE BAR A POP	3,20 €
	Rillettes canard MAISON CORABOEUF 100g	5,50 €
	Caprice canard MAISON CORABOEUF 100g	6,00 €
	Baguette tradition PETRISANE	1,30 €
	Pain au chocolat	1,30 €
	Croissant	1,20 €
	Glaces	
	Cône	3,00 €
	Glace à l'eau rocket et twister 70ml	1,50 €
	Barre chocolatée glacée	2,50 €
	Tube glacé et twister 110ml	2,30 €
	Magnum ou équivalent (Solero et volcanix)	3,00 €
	Glace HARIBO et MINECRAFT	2,50 €
	Goodies personnalisés	
	Compteurs de points de pétanque	7,00 €
	Affiches	20,00 €
	Carte postale	5,00 €
	Magnet	5,00 €

2026-210

Objet : Parc Exposition – Fixation des tarifs à compter du 1/1/2027

Conditions : fixation des tarifs pour le parc exposition à compter du 01/01/2027 selon la grille suivante :

		Tarifs au 01/01/2027		
		Particuliers SEAB ou hors SEAB	Entreprise s SEAB	Associations SEAB
		toutes structures hors SEAB	Associatio ns à vocation commerci ales SEAB	Syndicats/EPCI qui œuvrent sur le territoire
				hors évènement commercial
Location de salles				
Esplanade	tarif journalier d'occupation	620,00 €	560,00 €	375,00 €
HALL CENTRAL comprenant : Hall central (392 m²)+ salles annexes (sanitaires et cuisines)				
Occupation	tarif journalier d'occupation	775,00 €	700,00 €	465,00 €
Chauffage hiver (du 1er Octobre au 31 mars)		95,00 €	95,00 €	95,00 €
Montage / démontage	50% prix loc	387,50 €	350,00 €	232,50 €
HALL 2 comprenant : Hall 2 (866m²) + Hall central (392m²)+ salles annexes (sanitaires et cuisines)				
Occupation	tarif journalier d'occupation	1 610,00 €	1 450,00 €	960,00 €

	Chauffage hiver (du 1er Octobre au 31 mars)		195,00 €	195,00 €	195,00 €
	Montage / démontage	50% prix loc	805,00 €	725,00 €	480,00 €
	HALL 1 comprenant : Hall 1 (1170m²) + Hall central (392m²)+ salles annexes (sanitaires et cuisines)				
	Occupation	tarif journalier d'occupation	2 020,00 €	1 820,00 €	1 210,00 €
	Chauffage hiver (du 1er Octobre au 31 mars)		240,00 €	240,00 €	240,00 €
	Montage / démontage	50% prix loc	1 010,00 €	910,00 €	605,00 €
	PARC ENTIER comprenant : Hall 1 (1170m²) + Hall 2 (866m²) + Hall central (392 m²)+ salles annexes (sanitaires et cuisines)				
	Occupation	tarif journalier d'occupation	3 470,00 €	3 120,00 €	2 080,00 €
	Chauffage hiver (du 1er Octobre au 31 mars)		420,00 €	420,00 €	420,00 €
	Montage / démontage	50% prix loc	1 735,00 €	1 560,00 €	1 040,00 €
	Prestations complémentaires : matériel et services				
	Scène (160m²)	prix au m² par location	10,00 €	10,00 €	4,00 €
	Parquet (200m² au total)	prix au m² par location	5,00 €	5,00 €	2,00 €
	Structure cloison (70 ml)	prix au ml par location	10,00 €	10,00 €	4,00 €
	Ecran 4x3 (sur pont)	prix unitaire par location	100,00 €	100,00 €	40,00 €
	Vidéoprojecteur (1 ex)	prix unitaire par location	100,00 €	100,00 €	40,00 €
	Pieds de ponts	prix pour le lot de 2 par location	60,00 €	60,00 €	25,00 €
	Chaise coques grises (950 ex)	prix unitaire par location	1,00 €	1,00 €	0,00 €
	Tables 1m20*80cm (150 ex)	prix unitaire par location	4,00 €	4,00 €	0,00 €
	Tables rondes 1m60 (20 ex)	prix unitaire par location	4,00 €	4,00 €	0,00 €
	Fauteuil clubs noirs (4 ex)	prix unitaire par location	10,00 €	10,00 €	4,00 €
	Canapé simili cuir noir	prix unitaire par location	20,00 €	20,00 €	8,00 €
	Mange-debout et sa housse noire (10 ex)	prix unitaire par location	15,00 €	15,00 €	7,00 €
	Forfait LUMIERE (plein feux blancs/3h de régie lumière)	prix forfaitaire pour 1 prestation	350,00 €	350,00 €	150,00 €
	Forfait SON (jusqu'à 4 enceintes/3h de régie son)	prix forfaitaire pour 1 prestation	350,00 €	350,00 €	150,00 €
	Forfait LUMIERE ET SON (3h de régie)	prix forfaitaire pour 1 prestation	620,00 €	620,00 €	250,00 €
	Tarif horaire agent (SSIAP 1/montage/pose dépose moquette...)	tarif horaire	37,00 €	37,00 €	15,00 €
	Nettoyage des sols pendant la manifestation hall central	prix forfaitaire pour 1 prestation	45,00 €	45,00 €	20,00 €
	Nettoyage des sols pendant la manifestation hall 2	prix forfaitaire pour 1 prestation	100,00 €	100,00 €	40,00 €
	Nettoyage des sols pendant la manifestation hall 1	prix forfaitaire pour 1 prestation	150,00 €	150,00 €	70,00 €
	Dépassement horaire (après 4h du matin)	Tarif horaire	75,00 €	75,00 €	75,00 €
2026-211	Objet : Parc Exposition – Fixation des tarifs pour Récréa Parc au 1/1/2027 Conditions : fixation des tarifs de la manifestation récréa parc organisée par le parc exposition à compter de l'année 2027 selon la grille suivante :				
			Tarifs au 01/01/2027		
Tarifs entrées					
entrée enfant (3 à 18 ans)			9,00 €		
tarif réduit enfant			7,00 €		
entrée adulte + 18 ans			3,00 €		
tarif réduit adulte			2,00 €		
entrée bébé 1 an à 3 ans			3,00 €		
tarif réduit bébé 1 an à 3 ans			2,00 €		
entrée - 1 an			0,00 €		

	<table><tr><td>tarif réduit (sur justificatifs)</td><td>Carte famille nombreuse Demandeur d'emploi – groupe de + 20 personnes</td></tr></table>	tarif réduit (sur justificatifs)	Carte famille nombreuse Demandeur d'emploi – groupe de + 20 personnes																																																													
tarif réduit (sur justificatifs)	Carte famille nombreuse Demandeur d'emploi – groupe de + 20 personnes																																																															
2026-212	Objet : Parc Exposition : fixation des tarifs pour les « Boum Party » au 01/01/2027 Conditions : fixation comme suit des tarifs pour les « Boum Party » organisées par le parc exposition à compter du 01/01/2027 : <table><tr><td></td><td>TARIFS au 01/01/2027</td></tr><tr><td>entrée enfant (avec une boisson gratuite)</td><td>6,00 €</td></tr></table>		TARIFS au 01/01/2027	entrée enfant (avec une boisson gratuite)	6,00 €																																																											
	TARIFS au 01/01/2027																																																															
entrée enfant (avec une boisson gratuite)	6,00 €																																																															
2026-213	Objet : Parc Exposition – Fixation des tarifs pour les manifestations de type « déjeuner-spectacle » Conditions : fixation des tarifs des manifestations de type « déjeuner-spectacle » organisées par le parc exposition à compter du 01/01/2027 selon la grille ci-dessous : <table><tr><td></td><td>Tarifs au 01/01/2027</td></tr><tr><td>Tarifs entrées</td><td></td></tr><tr><td>Spectacle seul</td><td>38,00 €</td></tr><tr><td>Déjeuner + spectacle</td><td>75,00 €</td></tr><tr><td>Tarifs autocaristes/voyagistes</td><td></td></tr><tr><td>Spectacle seul jusqu'à 100 places</td><td>35,00 €</td></tr><tr><td>Spectacle seul au-delà de 100 places</td><td>32,00 €</td></tr><tr><td>Déjeuner + spectacle jusqu'à 100 places</td><td>69,00 €</td></tr><tr><td>Déjeuner + spectacle au-delà de 100 places</td><td>66,00 €</td></tr></table> Le parc se réserve la possibilité de ne proposer qu'un seul des deux tarifs en fonction des évènements.		Tarifs au 01/01/2027	Tarifs entrées		Spectacle seul	38,00 €	Déjeuner + spectacle	75,00 €	Tarifs autocaristes/voyagistes		Spectacle seul jusqu'à 100 places	35,00 €	Spectacle seul au-delà de 100 places	32,00 €	Déjeuner + spectacle jusqu'à 100 places	69,00 €	Déjeuner + spectacle au-delà de 100 places	66,00 €																																													
	Tarifs au 01/01/2027																																																															
Tarifs entrées																																																																
Spectacle seul	38,00 €																																																															
Déjeuner + spectacle	75,00 €																																																															
Tarifs autocaristes/voyagistes																																																																
Spectacle seul jusqu'à 100 places	35,00 €																																																															
Spectacle seul au-delà de 100 places	32,00 €																																																															
Déjeuner + spectacle jusqu'à 100 places	69,00 €																																																															
Déjeuner + spectacle au-delà de 100 places	66,00 €																																																															
2026-214	Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille SOULET																																																															
2026-215	Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille PASQUIER																																																															
2026-216	Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille CHEVALIER																																																															
2026-217	Objet : Contrat de représentation de l'orchestre Blue Eyes entre la commune et l'orchestre Blue Eyes Conditions : approbation du contrat présenté par l'orchestre Bleu Eyes, 14 rue des prairies, la Chapelle sur Oudon, 49500 Segré-en-Anjou Bleu, pour une représentation en concert en formule classique à 5. Ce contrat prend effet à compter du 14 juillet 2026 pour une durée d'une journée. Le cout de contrat s'élève à 2 000 € TTC et le règlement interviendra auprès de l'association « Un pas de Côté », 4 chemin de la fontaine – Saint Lezin – 49120 CHEMILLE EN ANJOU, chargée de la facturation.																																																															
2026-218	Objet : Fixation des tarifs des accueils de loisirs à compter du 1/9/2026 Conditions : fixation des tarifs des accueils de loisirs à compter du 01/09/2026 selon la grille ci-dessous : <table><tr><th colspan="7">ACCUEILS DE LOISIRS ARC-EN-CIEL</th></tr><tr><th>Tarifs des formules</th><th>QF 0 - 350</th><th>QF 351 - 600</th><th>QF 601 - 850</th><th>QF 851 -1150</th><th>QF 1151 - 1450</th><th>QF >= 1451</th></tr><tr><td>Enfants de la commune</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Enfants Bouillé Ménard et Bourg l'Evêque</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Après-midi</td><td>1,95 €</td><td>2,93 €</td><td>3,90 €</td><td>5,72 €</td><td>6,31 €</td><td>6,50 €</td></tr><tr><td>Matin avec repas</td><td>3,29 €</td><td>4,93 €</td><td>6,57 €</td><td>9,64 €</td><td>10,62 €</td><td>10,95 €</td></tr><tr><td>Journée avec repas</td><td>4,80 €</td><td>7,20 €</td><td>9,60 €</td><td>14,08 €</td><td>15,52 €</td><td>16,00 €</td></tr><tr><td>Repas</td><td>1,38 €</td><td>2,07 €</td><td>2,76 €</td><td>4,05 €</td><td>4,46 €</td><td>4,60 €</td></tr><tr><td>Enfants autres communes</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>	ACCUEILS DE LOISIRS ARC-EN-CIEL							Tarifs des formules	QF 0 - 350	QF 351 - 600	QF 601 - 850	QF 851 -1150	QF 1151 - 1450	QF >= 1451	Enfants de la commune							Enfants Bouillé Ménard et Bourg l'Evêque							Après-midi	1,95 €	2,93 €	3,90 €	5,72 €	6,31 €	6,50 €	Matin avec repas	3,29 €	4,93 €	6,57 €	9,64 €	10,62 €	10,95 €	Journée avec repas	4,80 €	7,20 €	9,60 €	14,08 €	15,52 €	16,00 €	Repas	1,38 €	2,07 €	2,76 €	4,05 €	4,46 €	4,60 €	Enfants autres communes						
ACCUEILS DE LOISIRS ARC-EN-CIEL																																																																
Tarifs des formules	QF 0 - 350	QF 351 - 600	QF 601 - 850	QF 851 -1150	QF 1151 - 1450	QF >= 1451																																																										
Enfants de la commune																																																																
Enfants Bouillé Ménard et Bourg l'Evêque																																																																
Après-midi	1,95 €	2,93 €	3,90 €	5,72 €	6,31 €	6,50 €																																																										
Matin avec repas	3,29 €	4,93 €	6,57 €	9,64 €	10,62 €	10,95 €																																																										
Journée avec repas	4,80 €	7,20 €	9,60 €	14,08 €	15,52 €	16,00 €																																																										
Repas	1,38 €	2,07 €	2,76 €	4,05 €	4,46 €	4,60 €																																																										
Enfants autres communes																																																																

Après-midi	2,44 €	3,66 €	4,88 €	8,13 €		
Matin avec repas	4,11 €	6,16 €	8,21 €	13,69 €		
Journée avec repas	6,00 €	9,00 €	12,00 €	20,00 €		
Repas	1,73 €	2,59 €	3,45 €	5,75 €		
Autres tarifs	en l'absence d'information, la 1ère tranche sera prise en compte					
ASE-1/2 journée enfants	1,95 €	2,93 €	3,90 €	5,72 €	6,31 €	6,50 €
ASE-journée sans repas	3,42 €	5,13 €	6,84 €	10,03 €	11,06 €	11,40 €
ASE-Repas	1,38 €	2,07 €	2,76 €	4,05 €	4,46 €	4,60 €

Tarifs des activités	QF 0 - 850	QF 851 - 1450	QF >= 1451	Enfants hors commune
	Enfants de la commune			
nuitée sortie avec transport + 20 kms	5,07 €	6,24 €	7,80 €	9,75 €
activités locales (cinéma, piscine,..) / veillée / intervenant sur place sortie avec transport - 20kms	2,21 €	2,72 €	3,40 €	4,25 €
sortie exceptionnelle (canoé,accrobranche,équitation,mer..)	7,15 €	8,80 €	11,00 €	13,75 €

Conditions d'annulation :

- Annulation sur l'espace famille deux semaines avant le jour réservé (soit de date à date)
- Si la structure est prévenue, mais que le délai d'annulation est dépassé : facturation de 50% du prix de réservation
- Si la structure n'est pas prévenue : facturation de la totalité du prix de réservation

ACCUEILS DE LOISIRS ESPACE JEUNES

Tarifs des inscriptions (à l'année) (valable du 1 ^{er} septembre au 31 août)	commune	hors commune
pour 1 jeune	9,00 €	11,25 €

Tarifs des activités	QF 0 - 850	QF 851 - 1450	QF >= 1451	Enfants hors commune
	Enfants de la commune			
Activités découverte Pass'Sport&Loisirs se déroulant à l'Espace Jeunes	2,31 €	2,84 €	3,55 €	4,45 €
Ateliers créatifs, cuisine, soirée repas, ciné, sortie culturelle locale	4,65 €	5,72 €	7,15 €	8,95 €
Activités Sport & Loisirs à la demi-journée ou en soirée	7,35 €	9,04 €	11,30 €	14,15 €
Activités Sport & Loisirs avec intervenant/prestataire	13,36 €	16,44 €	20,55 €	25,70 €
Activités spécifiques (sorties et animations exceptionnelles)	70% du cout	80% du cout	90% du cout	100% du cout

2026-219

Objet : Fixation des tarifs des accueils péricentres et périscolaires à compter du 1/9/2026

Conditions : fixation des tarifs des accueils péricentres à compter du 01/09/2026 comme suit :

Tarif à la 1/2 heure	QF 0 - 350	QF 351 - 600	QF 601 - 850	QF 851 - 1150	QF 1151 - 1450	QF >=1451
Enfants de la commune Enfants Bouillé-Ménard et Bourg l'Evêque	0,45 €	0,67 €	0,90 €	1,32 €	1,45 €	1,50 €
Enfants des autres communes	1,60 €	1,70 €	1,80 €	1,90 €		

Fixation des tarifs des accueils périscolaires à compter du 01/09/2026 comme suit :

Tarif à la 1/2 heure	QF 0 - 350	QF 351 - 600	QF 601 - 850	QF 851 - 1150	QF 1151 - 1450	QF >= 1451
Enfants de la commune	0,45 €	0,67 €	0,90 €	1,32 €	1,45 €	1,50 €

	Enfants des autres communes	1,60 €	1,70 €	1,80 €	1,90 €		
2026-220	Objet : Fixation des tarifs de la pause méridienne à compter du 1/9/2026						
	Conditions : fixation des tarifs de la pause méridienne à compter du 01/09/2026 comme suit :						
		QF 0 - 350	QF 351 - 600	QF 601 - 850	QF 851 - 1150	QF 1151-1450	QF >= 1451
	Enfants de la commune	1,38 €	2,07 €	2,76 €	4,05 €	4,46 €	4,60 €
	Enfants hors commune	5,75 €					
	Enfants relevant d'un PAI	1,90 €					
	Adultes	5,55 €					
	De plus, conformément à l'article 3 du règlement intérieur :						
	- En cas de présence non signalée dans le délai imparti, le prix du repas sera majoré à 9,20 €						
	- En cas d'absence non signalée dans le délai imparti, le coût du repas sera dû.						
2026-221	Objet : Fixation des tarifs de restauration collective à compter du 1/9/2026						
	Conditions : fixation des tarifs de restauration collective à compter du 01/09/2026 comme suit :						
	Multi-Accueil - enfants - 18 mois		4,00 €				
	Multi-Accueil - enfants + 18 mois		4,50 €				
	Accueils de loisirs - enfants		5,00 €				
	Adultes		5,55 €				
2026-222	Objet : Fixation des tarifs dans les cimetières à compter du 1/9/2026						
	Conditions : fixation des tarifs dans les cimetières à compter du 01/09/2026 selon la grille suivante :						
						01/09/2026	
	Concessions - 1 m²						
	- 15 ans					77,00 €	
	- 30 ans					154,00 €	
	Concessions - 2 m²						
	- 15 ans					154,00 €	
	- 30 ans					308,00 €	
	Concessions - 4 m²						
	- 15 ans					308,00 €	
	- 30 ans					616,00 €	
	Concessions colombarium						
	- 15 ans					515,00 €	
	- 30 ans					1 030,00 €	
	Jardin du souvenir (fourniture et pose plaque nominative gravée)						
	- habitants de la commune					57,00 €	
	- habitants hors commune					114,00 €	
	Revente des caveaux						
	- caveau 1 case					515,00 €	
	- caveau 2 cases					722,00 €	

	- caveau 3 cases	1 030,00 €																																																																																																																															
	Concessions avec caverne fournie - 1m²	Jusqu'à épuisement des stocks																																																																																																																															
	- 15 ans avec caverne fourni	528,00 €																																																																																																																															
	- 30 ans avec caverne fourni	603,00 €																																																																																																																															
2026-223	Objet : Commune déléguée de Noyant-La-Gravoyère – Atelier municipal et hangar ANPE – Honoraires pour dépôt permis de construire Conditions : approbation de la proposition d’honoraires d’A PROPOS ARCHITECTURE SARL pour le dépôt du permis de construire relatif à la réalisation du hangar de l’Association Noyant Pêche Environnement et des modifications apportées à l’atelier communal, pour un montant de 1 500 € HT. La facturation de cette prestation s’effectuera selon les modalités suivantes : - 80 % au dépôt du permis de construire - Le solde à la fin de la prestation																																																																																																																																
2026-224	Objet : Contrat de cession entre la compagnie Betty Boibrut et le Cargo pour le spectacle ‘LINE’ sur la saison 2026-27 Conditions : approbation du contrat de cession entre la compagnie Betty Boibrut’ – 223 Rue de la Touche – 85270 ST HILAIRE DE RIEZ et le Cargo pour le spectacle ‘LINE’ sur la saison 26/27, Prix de cession 3 300€ TTC Frais annexe 562,30€ TTC																																																																																																																																
2026-225	Objet : Commune déléguée d’Aviré – Marché de travaux - Projet d’extension et d’aménagement d’un atelier communal en salle de loisirs – Lot 9 : revêtements de sols carrelage – faïence – Avenant n°1 Conditions : approbation de l’avenant n°1 au marché de travaux, à intervenir avec la SAS MALEINGE - 59 bis Avenue de Bon Air - BP 51 524 - Saint Pierre Montlimart - 49115 MONTREVAULT SUR EVRE, pour le projet d’extension et d’aménagement d’une atelier communal en salle de loisirs - commune déléguée d’Aviré - Segré-en-Anjou Bleu, Lot9 : Revêtements de sols carrelage - faïence, pour un montant de - 1 620.24 € HT portant le nouveau montant à 29 935.14 € HT.																																																																																																																																
2026-226	Objet : Salles communales – Fixation des tarifs à compter du 1/1/2027 Conditions : fixation des tarifs pour la location des salles communales à compter du 01/01/2027, selon la grille ci-dessous : <table><tr><th rowspan="2">Nom de la salle</th><th rowspan="2">Commune déléguée</th><th colspan="3">Tarifs hors entreprises</th><th colspan="3">Tarifs entreprises</th></tr><tr><th>Week-end</th><th>Journée - du lundi au vendredi</th><th>Demi-journée ou forfait Vin d'honneur</th><th>Week-end</th><th>Journée - du lundi au vendredi</th><th>Demi-journée ou forfait Vin d'honneur</th></tr><tr><td>Notre Dame des Blés</td><td>Aviré</td><td>325 €</td><td>217 €</td><td>108 €</td><td>406 €</td><td>271 €</td><td>135 €</td></tr><tr><td>Le Prieuré</td><td>Saint Martin du Bois</td><td>153 €</td><td>102 €</td><td>51 €</td><td>191 €</td><td>127 €</td><td>64 €</td></tr><tr><td>Salle des loisirs</td><td>Saint Martin du Bois</td><td>329 €</td><td>219 €</td><td>110 €</td><td>411 €</td><td>274 €</td><td>137 €</td></tr><tr><td>Salle Communale-petite salle</td><td>Montguillon</td><td>208 €</td><td>139 €</td><td>69 €</td><td>260 €</td><td>173 €</td><td>87 €</td></tr><tr><td>Salle Communale-deux salles</td><td>Montguillon</td><td>343 €</td><td>229 €</td><td>114 €</td><td>429 €</td><td>286 €</td><td>143 €</td></tr><tr><td>Salle Communale</td><td>Saint Sauveur de Flée</td><td>255 €</td><td>170 €</td><td>85 €</td><td>319 €</td><td>212 €</td><td>106 €</td></tr><tr><td>Salle Communale-grande salle</td><td>La Ferrière de Flée</td><td>326 €</td><td>218 €</td><td>109 €</td><td>408 €</td><td>272 €</td><td>136 €</td></tr><tr><td>Salle Communale-petite salle</td><td>La Ferrière de Flée</td><td>228 €</td><td>151 €</td><td>76 €</td><td>285 €</td><td>189 €</td><td>95 €</td></tr><tr><td>Salle Communale-deux salles</td><td>La Ferrière de Flée</td><td>424 €</td><td>282 €</td><td>141 €</td><td>531 €</td><td>353 €</td><td>177 €</td></tr><tr><td>Mille Club-grande salle</td><td>Sainte Gemmes d'Andigné</td><td>306 €</td><td>204 €</td><td>102 €</td><td>382 €</td><td>255 €</td><td>127 €</td></tr><tr><td>Mille Club-grande salle sans cuisine</td><td>Sainte Gemmes d'Andigné</td><td>269 €</td><td>180 €</td><td>90 €</td><td>337 €</td><td>225 €</td><td>112 €</td></tr><tr><td>Mille Club-petite salle</td><td>Sainte Gemmes d'Andigné</td><td>221 €</td><td>147 €</td><td>74 €</td><td>276 €</td><td>184 €</td><td>92 €</td></tr><tr><td>Mille Club-petite salle sans cuisine</td><td>Sainte Gemmes d'Andigné</td><td>184 €</td><td>123 €</td><td>61 €</td><td>230 €</td><td>153 €</td><td>77 €</td></tr><tr><td>Mille Club-deux salles</td><td>Sainte Gemmes d'Andigné</td><td>396 €</td><td>264 €</td><td>132 €</td><td>495 €</td><td>330 €</td><td>165 €</td></tr></table>			Nom de la salle	Commune déléguée	Tarifs hors entreprises			Tarifs entreprises			Week-end	Journée - du lundi au vendredi	Demi-journée ou forfait Vin d'honneur	Week-end	Journée - du lundi au vendredi	Demi-journée ou forfait Vin d'honneur	Notre Dame des Blés	Aviré	325 €	217 €	108 €	406 €	271 €	135 €	Le Prieuré	Saint Martin du Bois	153 €	102 €	51 €	191 €	127 €	64 €	Salle des loisirs	Saint Martin du Bois	329 €	219 €	110 €	411 €	274 €	137 €	Salle Communale-petite salle	Montguillon	208 €	139 €	69 €	260 €	173 €	87 €	Salle Communale-deux salles	Montguillon	343 €	229 €	114 €	429 €	286 €	143 €	Salle Communale	Saint Sauveur de Flée	255 €	170 €	85 €	319 €	212 €	106 €	Salle Communale-grande salle	La Ferrière de Flée	326 €	218 €	109 €	408 €	272 €	136 €	Salle Communale-petite salle	La Ferrière de Flée	228 €	151 €	76 €	285 €	189 €	95 €	Salle Communale-deux salles	La Ferrière de Flée	424 €	282 €	141 €	531 €	353 €	177 €	Mille Club-grande salle	Sainte Gemmes d'Andigné	306 €	204 €	102 €	382 €	255 €	127 €	Mille Club-grande salle sans cuisine	Sainte Gemmes d'Andigné	269 €	180 €	90 €	337 €	225 €	112 €	Mille Club-petite salle	Sainte Gemmes d'Andigné	221 €	147 €	74 €	276 €	184 €	92 €	Mille Club-petite salle sans cuisine	Sainte Gemmes d'Andigné	184 €	123 €	61 €	230 €	153 €	77 €	Mille Club-deux salles	Sainte Gemmes d'Andigné	396 €	264 €	132 €	495 €	330 €	165 €
Nom de la salle	Commune déléguée	Tarifs hors entreprises				Tarifs entreprises																																																																																																																											
		Week-end	Journée - du lundi au vendredi	Demi-journée ou forfait Vin d'honneur	Week-end	Journée - du lundi au vendredi	Demi-journée ou forfait Vin d'honneur																																																																																																																										
Notre Dame des Blés	Aviré	325 €	217 €	108 €	406 €	271 €	135 €																																																																																																																										
Le Prieuré	Saint Martin du Bois	153 €	102 €	51 €	191 €	127 €	64 €																																																																																																																										
Salle des loisirs	Saint Martin du Bois	329 €	219 €	110 €	411 €	274 €	137 €																																																																																																																										
Salle Communale-petite salle	Montguillon	208 €	139 €	69 €	260 €	173 €	87 €																																																																																																																										
Salle Communale-deux salles	Montguillon	343 €	229 €	114 €	429 €	286 €	143 €																																																																																																																										
Salle Communale	Saint Sauveur de Flée	255 €	170 €	85 €	319 €	212 €	106 €																																																																																																																										
Salle Communale-grande salle	La Ferrière de Flée	326 €	218 €	109 €	408 €	272 €	136 €																																																																																																																										
Salle Communale-petite salle	La Ferrière de Flée	228 €	151 €	76 €	285 €	189 €	95 €																																																																																																																										
Salle Communale-deux salles	La Ferrière de Flée	424 €	282 €	141 €	531 €	353 €	177 €																																																																																																																										
Mille Club-grande salle	Sainte Gemmes d'Andigné	306 €	204 €	102 €	382 €	255 €	127 €																																																																																																																										
Mille Club-grande salle sans cuisine	Sainte Gemmes d'Andigné	269 €	180 €	90 €	337 €	225 €	112 €																																																																																																																										
Mille Club-petite salle	Sainte Gemmes d'Andigné	221 €	147 €	74 €	276 €	184 €	92 €																																																																																																																										
Mille Club-petite salle sans cuisine	Sainte Gemmes d'Andigné	184 €	123 €	61 €	230 €	153 €	77 €																																																																																																																										
Mille Club-deux salles	Sainte Gemmes d'Andigné	396 €	264 €	132 €	495 €	330 €	165 €																																																																																																																										

	Salle Communale	La Chapelle sur Oudon	403 €	269 €	134 €	504 €	336 €	168 €	
	Salle Communale	Marans	312 €	208 €	104 €	390 €	260 €	130 €	
	Salle de l'Amitié	Segré	235 €	157 €	78 €	294 €	196 €	98 €	
	Salle du Jardin Public	Segré	229 €	153 €	76 €	287 €	191 €	96 €	
	Salle Communale	Châtellais	264 €	176 €	88 €	330 €	220 €	110 €	
	Salle des Tilleuls-grande salle	L'Hôtellerie de Flée	286 €	191 €	95 €	358 €	238 €	119 €	
	Salle des Tilleuls-petite salle	L'Hôtellerie de Flée	195 €	130 €	65 €	244 €	163 €	81 €	
	Salle des Tilleuls-deux salles	L'Hôtellerie de Flée	352 €	234 €	117 €	440 €	293 €	147 €	
	Salle de la Perdrière	Nyoiseau	492 €	328 €	164 €	615 €	410 €	205 €	
	Salle du Bois 2	Nyoiseau	289 €	192 €	96 €	361 €	241 €	120 €	
	Salle du Vélodrome-grande salle	Noyant la Gravoyère	209 €	139 €	70 €	261 €	174 €	87 €	
	Salle du Vélodrome-petite salle	Noyant la Gravoyère			40 €			49 €	
	Salle du Vélodrome-deux salles	Noyant la Gravoyère	236 €	157 €	79 €	295 €	197 €	98 €	
	Salle Constant Ménard	Bourg d'Iré	271 €	181 €	90 €	339 €	226 €	113 €	
	Associations à but non lucratif dont le siège social est à SEAB Ecoles maternelles et élémentaires privées de SEAB			gratuit pour les activités associatives quotidiennes ou hebdomadaires les CA et les AG Une gratuité par an, puis tarif hors entreprises pour soirées à but payants					
	Structures intercommunales dont le siège social est à SEAB			gratuit pour les réunions à destination de la population payant tarifs hors entreprises pour les autres réunions					
	Parti politique, syndicats ou autres associations à vocation de réflexion politique			Une gratuité par an, puis tarif hors entreprises Gratuité pour les partis politiques et les listes de candidats pendant les campagnes électorales					
	Particuliers Associations à but lucratif dont le siège social est à SEAB Associations dont le siège social est hors SEAB Structures intercommunales dont le siège social est hors SEAB Département, Région, Etat, Etablissements dépendants de ces structures Etablissements scolaires du second degré - chambre consulaire Organismes de formation			Pas de gratuité		tarifs hors entreprises			
	Entreprises			Pas de gratuité		tarifs entreprises			
2026-227	Objet : Fixation des tarifs de location pour les salles de réunion Conditions : fixation comme suit des tarifs pour les salles de réunion à compter du 01/09/2026 :								
	Salle d'honneur Mairie de Segré	161 €	par demi journée = 8h-12h / 14h-17h / 17h-23h						
	Salle du Conseil	110 €	par demi journée = 8h-12h / 14h-17h / 17h-23h						
	Salle de la Verzée	88 €	par demi journée = 8h-12h / 14h-17h / 17h-23h						
	Salle des Abeilles	68 €	par demi journée = 8h-12h / 14h-17h / 17h-23h						
	Salle de l'Oudon	98 €	par demi journée = 8h-12h / 14h-17h / 17h-23h						
	Salle Conseil Mairies déléguées	Gratuité	pour les associations de la commune						
		57 €	par demi journée = 8h-12h / 14h-17h / 17h-23h						
		12 €	par heure						
	Salle B121 Groupe Milon	Gratuité	par demi journée - Associations de la commune						
		25 €	par demi journée - Organismes de la commune						
		36 €	par demi-journée - Hors commune						
	Salle théâtre Bourg Iré	Gratuité	pour les associations de la commune						
		110 €	par journée						
2026-228	Objet : Fixation des tarifs pour la facturation des travaux réalisés par les services municipaux Conditions : fixation des tarifs pour la facturation des travaux réalisés par les services municipaux à compter du 01/09/2026 selon la grille ci-dessous :								

		tarifs 01/09/2026	
cout du personnel		heures normales	heures majorées
agent catégorie A	par heure	49,00 €	79,00 €
agent catégorie B	par heure	39,00 €	58,00 €
agent catégorie C	par heure	27,00 €	42,00 €
véhicules : (chauffeur en plus)			
VL (kangoo, express...)	par heure d'utilisation	48,00 €	
VU - de 3,5 T (Jumper, IVECO)	par heure d'utilisation	48,00 €	
tracteur / Manuscopique	par heure d'utilisation	95,00 €	
Camion	par heure d'utilisation	95,00 €	
Balayeuse	par heure d'utilisation	105,00 €	
matériel :			
marteau piqueur	par heure	22,00 €	
groupe électrogène	par heure	22,00 €	
Autre matériel	par heure	22,00 €	

2026-229

Objet : Equipements sportifs – Fixation des tarifs à compter du 1/9/2026

Conditions : fixation des tarifs de location des équipements sportifs pour la pratique sportive à compter du 01/09/2026, selon la grille suivante :

	SEAB				Hors SEAB	
	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4	Catégorie 6	Catégorie 7
Tarif horaire au 01/09/2026	Primaires publiques Primaires privés Associations sportives, culturelles et loisirs Organismes publics d'intérêt général (SDIS, gendarmerie)	Scolaires secondaires Etablissements d'enseignement supérieur	Etablissements spécialisés (MAS, IME...)	Autres (entreprises, CE, organisme de formation, mission locale, envol, Auto entrepreneurs)	Associations (Hors entente) Scolaires primaires Scolaires secondaires Etablissements d'enseignement supérieur Etablissements spécialisés (MAS, IME...)	Autres (entreprises, CE, organisme de formation, etc.)
SALLE OMNISPORTS						
Salle omnisports chauffée	Gratuit	12,40 €	6,20 €	15,50 €	24,80 €	62,00 €
Salle omnisports non chauffée		9,70 €	4,90 €	12,20 €	19,40 €	48,50 €
SALLES SPECIALISEES						
Salle d'agrès <u>OU</u> de sol	Gratuit	22,10 €	11,10 €	27,70 €	44,30 €	110,50 €
Dojo		18,70 €	9,50 €	23,80 €	38,00 €	94,90 €
Salle de Tennis de table		15,80 €	8,00 €	19,80 €	31,60 €	79,10 €
Boulodrome de Noyant						
Salle de billard						
Salle de baby foot		12,50 €	6,20 €	15,50 €	24,70 €	61,80 €
Court intérieur de tennis (x1)						
Salle de musculation		9,50 €	4,80 €	11,90 €	19,00 €	47,50 €

	STADES																																								
	Terrain synthétique de football	Gratuit	29,70 €	14,80 €	37,10 €	59,40 €	148,40 €																																		
	Terrain d'honneur Segré		19,80 €	9,90 €	24,70 €	39,60 €	98,80 €																																		
	Terrain synthétique de Hockey		14,80 €	7,50 €	18,60 €	29,70 €	74,20 €																																		
	Piste d'athlétisme																																								
	Piste en falun		11,50 €	5,70 €	14,30 €	22,80 €	56,80 €																																		
	Terrains de grands jeux																																								
	AUTRES EQUIPEMENTS EXTERIEURS																																								
	Boulodrome	Gratuit	17,30 €	8,70 €	21,60 €	34,60 €	86,80 €																																		
	Golf/plateau (3 trous)																																								
	Court de tennis extérieur (x1)		12,40 €	6,20 €	15,50 €	24,70 €	61,90 €																																		
	Piste de BMX		9,90 €	5,00 €	12,40 €	19,80 €	49,50 €																																		
	Fixation des tarifs de location des salles omnisports pour la pratique non sportive à compter du 01/09/2026 comme suit :																																								
	<table><tr><th colspan="2">Associations de SEAB uniquement</th></tr><tr><td>Fête des écoles</td><td>Gratuit</td></tr><tr><td>Assemblées Générales</td><td>Gratuit</td></tr><tr><td>Réunions associatives</td><td>Gratuit</td></tr><tr><td>Animations lucratives</td><td>Gratuit dans la limite de 1 location / an (1 location = 1 WE) 155€ par location</td></tr></table>								Associations de SEAB uniquement		Fête des écoles	Gratuit	Assemblées Générales	Gratuit	Réunions associatives	Gratuit	Animations lucratives	Gratuit dans la limite de 1 location / an (1 location = 1 WE) 155€ par location																							
	Associations de SEAB uniquement																																								
Fête des écoles	Gratuit																																								
Assemblées Générales	Gratuit																																								
Réunions associatives	Gratuit																																								
Animations lucratives	Gratuit dans la limite de 1 location / an (1 location = 1 WE) 155€ par location																																								
2026-230	Objet : Médiathèque de Segré – Fixation des tarifs à compter du 1/9/2026 Conditions : fixation des tarifs pour la médiathèque de Segré à compter du 01/09/2026, selon la grille ci-dessous : <table><tr><th></th><th>tarifs 01/09/2026</th></tr><tr><td>1 - Tarifs d'abonnement annuel</td><td></td></tr><tr><td>- pour tous</td><td>gratuité</td></tr><tr><td>2 - Tarifs en cas de remboursement, remplacement, perte ou détérioration</td><td></td></tr><tr><td>- Roman enfant</td><td>7,00 €</td></tr><tr><td>- Revue</td><td>7,00 €</td></tr><tr><td>- Album enfant et conte</td><td>15,00 €</td></tr><tr><td>- Bande dessinée</td><td>15,00 €</td></tr><tr><td>- Roman adulte</td><td>25,00 €</td></tr><tr><td>- Documentaire enfant</td><td>25,00 €</td></tr><tr><td>- Documentaire adulte et biographie</td><td>38,00 €</td></tr><tr><td>- Documentaire adulte et biographie</td><td>38,00 €</td></tr><tr><td>- Compact disque simple et livre CD</td><td>25,00 €</td></tr><tr><td>- Compact disque double</td><td>38,00 €</td></tr><tr><td>- Compact disque triple</td><td>50,00 €</td></tr><tr><td>- DVD</td><td>50,00 €</td></tr><tr><td>- A ces tarifs, s'ajoutera une amende forfaitaire</td><td>20,00 €</td></tr></table>								tarifs 01/09/2026	1 - Tarifs d'abonnement annuel		- pour tous	gratuité	2 - Tarifs en cas de remboursement, remplacement, perte ou détérioration		- Roman enfant	7,00 €	- Revue	7,00 €	- Album enfant et conte	15,00 €	- Bande dessinée	15,00 €	- Roman adulte	25,00 €	- Documentaire enfant	25,00 €	- Documentaire adulte et biographie	38,00 €	- Documentaire adulte et biographie	38,00 €	- Compact disque simple et livre CD	25,00 €	- Compact disque double	38,00 €	- Compact disque triple	50,00 €	- DVD	50,00 €	- A ces tarifs, s'ajoutera une amende forfaitaire	20,00 €
	tarifs 01/09/2026																																								
1 - Tarifs d'abonnement annuel																																									
- pour tous	gratuité																																								
2 - Tarifs en cas de remboursement, remplacement, perte ou détérioration																																									
- Roman enfant	7,00 €																																								
- Revue	7,00 €																																								
- Album enfant et conte	15,00 €																																								
- Bande dessinée	15,00 €																																								
- Roman adulte	25,00 €																																								
- Documentaire enfant	25,00 €																																								
- Documentaire adulte et biographie	38,00 €																																								
- Documentaire adulte et biographie	38,00 €																																								
- Compact disque simple et livre CD	25,00 €																																								
- Compact disque double	38,00 €																																								
- Compact disque triple	50,00 €																																								
- DVD	50,00 €																																								
- A ces tarifs, s'ajoutera une amende forfaitaire	20,00 €																																								

Objet : Théâtre le Cargo – Fixation des tarifs à compter du 1/8/2026

Conditions : fixation des tarifs pour la location et la billetterie du Théâtre « Le Cargo » à compter du 01/08/2026, selon la grille ci-dessous :

BILLETTERIE		tarifs au 01/08/2026	
BILLETS INDIVIDUELS		Tarif plein	Tarif réduit (1)
Tête d'affiche - tarif unique		32 €	
Tarif plein / Tarif réduit (1)		19 €	14 €
Tarif enfant (- 18 ans)		8 €	
Tarif unique / séance groupes-associations et scolaires		5 €	
ABONNEMENTS			
Je découvre (1 tête d'affiche+2 spectacles)		57 €	
J'aime (1 tête d'affiche+4 spectacles)		85 €	
J'adore (2 têtes d'affiche+8 spectacles)		170 €	
SPECTACLE HORS LES MURS		Tarif unique	
« Lacrima » au Carré à Château-Gontier « Silence » au Quai à Angers		20 €	
DIVERS		Tarif plein	abonné
Stage de 1 jour		10 €	5 €
Atelier 1/2 journée		5 €	
Tarif "solidaire"		2 €	
Déplacement en bus (Cargo et MicroFolie)			5 €
ESCALES et Ouverture de saison,Sortie de résidences et conversations			Gratuit
GRATUITE pour les cas suivants :			
Presse - Programmateurs-Production-Compagnie-Bénévoles du Cargo			
Dons places exceptionnelles pour des associations/établissements scolaires de la commune-Commerçants			
(1) Le tarif réduit est accordé, sur présentation d'un justificatif, aux abonnés du Cargo, 18-25 ans, demandeurs d'emploi, titulaires d'une carte d'invalidité, groupes à partir de 10 personnes, intermittents du spectacle, bénéficiaires du RSA, adhérents au Quai (Angers),abonnés au Carré (Château Gontier), et au THV (St Barthélémy d'Anjou).			

LOCATION DU BATIMENT		tarifs au 01/08/2026
Associations culturelles de la commune		
- journée avec 2 techniciens sur la saison en cours		gratuité
- journée supplémentaire		600,00 €
Autres Associations de la commune		
- journée avec au moins 1 technicien		700,00 €
Etablissements scolaires de la commune et école de musique de l'Anjou Bleu		
- journée avec 2 techniciens sur la saison en cours		gratuité
- journée supplémentaire		180,00 €
- journée pour une proposition de spectacle par les écoles à vocation pédagogique		60,00 €
Associations hors de la commune ou autres organsimes		
- journée avec au moins 1 technicien		1 200,00 €
Associations à but humanitaire		
- gratuité pour 3 associations maximum par an		
- le Maire se réserve le droit d'examiner les demandes		
Mise à disposition d'un SSIAP si nécessaire – par journée		150,00 €

TARIFS BAR au 01/08/2026			
Coupe de crémant	2,50 €	Sachet de bonbons	0,50 €
Verre de vin rouge/blanc	1,50 €	Sucettes	0,60 €
Bière pression	2,50 €	Barre chocolatée	1,00 €
Bière en bouteille	3,00 €	Produits salés (cacahuètes, chips...)	1,00 €
Bouteille de crémant	12,00 €	Planche apéro avec 2 verres	16,00 €
Jus d'orange	2,00 €		

	<table> <tr> <td>Coca cola - Orangina - Perrier</td><td>2,00 €</td></tr> <tr> <td>Eau plate 50 cl</td><td>0,50 €</td></tr> <tr> <td>Café / Thé</td><td>1,00 €</td></tr> </table>	Coca cola - Orangina - Perrier	2,00 €	Eau plate 50 cl	0,50 €	Café / Thé	1,00 €																
Coca cola - Orangina - Perrier	2,00 €																						
Eau plate 50 cl	0,50 €																						
Café / Thé	1,00 €																						
2026-232	Objet : Commune déléguée de Châtellais – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille HEULIN																						
2026-233	Objet : Commune déléguée de Segré – Diagnostic complémentaire de pollution – Ancien site Paulstra – Avenants n°1 et 2 Conditions : approbation des avenants 1 et 2 à la proposition présentée par EGIS Structures & environnement, relative au diagnostic complémentaire de pollution sur l'ancien site Paulstra, à savoir : - Avenant n°1 2 262,00 € TTC - Avenant n°2 3 804,96 € TTC Le paiement de la facture sera effectué en plusieurs fois.																						
2026-234	Objet : Avenant à la convention de partenariat Médiathèque de Segré / Bibliothèque Anglophone Conditions : approbation l'avenant à la convention de partenariat entre la Bibliothèque anglophone d'Angers et la Mairie de Segré-en-Anjou Bleu (modification du nombre d'ouvrages prêté)																						
2026-235	Objet : Commune déléguée de Châtellais – Concession d'une case de columbarium dans le cimetière communal – Famille DESHAIES																						
2026-236	Objet : Commune déléguée du Bourg d'Iré – Convention de mise à disposition de composteurs collectifs avec Anjou Bleu Communauté Conditions : approbation de la convention de mise à disposition de composteurs collectifs sur la commune déléguée du Bourg d'Iré, place du Four à Pain. La mise à disposition est conclue pour une durée de 5 ans à compter de sa date de signature.																						
2026-237	Objet : Commune déléguée de Segré – Mise à disposition de locaux situés au Groupe Milon au profit de la société Envergure -Avenant n°11 Conditions : approbation de l'avenant n°11 à la convention du 8 septembre 2025 fixant les conditions de mise à disposition de locaux situés au sein du Groupe Milon (Salle de la Roirie), sur la commune déléguée de Segré, au profit de la société ENVERGURE, pour le mois d'août 2026.																						
2026-238	Objet : Commune déléguée de Segré – Marché de travaux – Réaménagement d'un plateau de bureaux – niveau 1 SBO – Groupe Milon – Lot 2 : cloisons-doublage – Avenant n°1 Conditions : approbation de l'avenant n°1 au marché de travaux, à intervenir avec SARL SONISO 10 rue de la Blanchardière - 49300 CHOLET- pour le projet de réaménagement d'un plateau de bureaux – niveau 1 SBO – Groupe Milon - commune déléguée de Segré - Segré-en-Anjou Bleu, Lot2 : Cloisons-doublage pour un montant de 1 440.00 € HT portant le nouveau montant à 36 059.40 € HT.																						
2026-239	Objet : Commune déléguée de Segré – Marché de travaux – Réaménagement d'un plateau de bureaux – niveau 1 SBO – Groupe Milon – Lot 5 : menuiseries intérieures – Avenant n°1 Conditions : approbation de l'avenant n°1 au marché de travaux, à intervenir avec SARL SIGMA - 2 Rue Jean Monnet – Segré - 49500 Segré-en-Anjou Bleu - pour le projet de réaménagement d'un plateau de bureaux– niveau 1 SBO – Groupe Milon - commune déléguée de Segré - Segré-en-Anjou Bleu, Lot5 : Menuiseries intérieures - pour un montant de 147.30 € HT portant le nouveau montant à 15 922.30 € HT																						
2026-240	Objet : Cinéma le Maingué – Fixation des tarifs à compter du 2/9/2026 Conditions : fixation des tarifs pour le cinéma Le Maingué à compter du 02/09/2026, selon les grilles suivantes : TARIFS DES ENTREES <table> <tr> <th></th><th>Tarifs 02/09/2026</th></tr> <tr> <td>Tarifs vente au public</td><td></td></tr> <tr> <td>Tarif plein et chek adulte individuel</td><td>8,80 €</td></tr> <tr> <td>Tarif réduit et chek réduit individuel</td><td>7,80 €</td></tr> <tr> <td>Tarif – 14 ans et chek enfant individuel</td><td>5,50 €</td></tr> <tr> <td>Supplément 3 D</td><td>2,00 €</td></tr> <tr> <td>Ticket Exceptionnel / Tarif spécial</td><td>4,80 €</td></tr> <tr> <td>Evènement / Ciné-club / Ciné-goûter</td><td>6,90 €</td></tr> <tr> <td>Tarif groupe (+ 20 personnes)</td><td>6,50 €</td></tr> <tr> <td>Carte abonné - 5 places</td><td>37,00 €</td></tr> <tr> <td>Carte abonné - 10 places</td><td>72,00 €</td></tr> </table>		Tarifs 02/09/2026	Tarifs vente au public		Tarif plein et chek adulte individuel	8,80 €	Tarif réduit et chek réduit individuel	7,80 €	Tarif – 14 ans et chek enfant individuel	5,50 €	Supplément 3 D	2,00 €	Ticket Exceptionnel / Tarif spécial	4,80 €	Evènement / Ciné-club / Ciné-goûter	6,90 €	Tarif groupe (+ 20 personnes)	6,50 €	Carte abonné - 5 places	37,00 €	Carte abonné - 10 places	72,00 €
	Tarifs 02/09/2026																						
Tarifs vente au public																							
Tarif plein et chek adulte individuel	8,80 €																						
Tarif réduit et chek réduit individuel	7,80 €																						
Tarif – 14 ans et chek enfant individuel	5,50 €																						
Supplément 3 D	2,00 €																						
Ticket Exceptionnel / Tarif spécial	4,80 €																						
Evènement / Ciné-club / Ciné-goûter	6,90 €																						
Tarif groupe (+ 20 personnes)	6,50 €																						
Carte abonné - 5 places	37,00 €																						
Carte abonné - 10 places	72,00 €																						

Carte Ciné-Club - 10 places	69,00 €
Carte Festival - 6 places	39,00 €
Tarif cézam	7,80 €
Pass culture / ePass - collectif	5,50 €
Pass culture / ePass - individuel	7,80 €
Ciné-chèque	6,50 €
Collège/Lycée/Ecole au cinéma	selon tarif fixé par Collège/Lycée/coordination
Fête du cinéma / Printemps Cinéma / Rentrée du Cinéma	selon tarif fixé par Fédération cinéma
Vente grande affiche	6,00 €
Vente petite affiche	4,00 €
Opéra	16,00 €
Opéra jeune	11,00 €
Tarifs enregistrement "caisse" cinéma	
Tarif gratuit	0,00 €
Ticket carte 5 places	7,40 €
Ticket carte 10 places	7,20 €
Ticket carte ciné club 10 places	6,90 €
Ticket carte Festival	6,50 €

Tarif réduit pour les cas suivants :

- carte lycéen ou étudiant en cours
- carte "Famille Nombreuse" ou justificatif similaire
- carte "handicapé"
- Attestation de demandeur d'emploi récente
- Bénéficiaire d'une Carte "Partenaire" ou Vente aux Comités d'Entreprise
- + 65 ans
- tarifs réduits tous les mercredis

TARIFS DES CONSOMMATIONS

	tarifs au 02/09/2026
Boissons sans alcool	
Boisson sans alcool - 20 cl	1,90 €
PET 40 cl	2,10 €
PET 50 cl sucré	2,40 €
PET 50 cl spécial	3,30 €
PET 50 cl eau	2,00 €
Confiseries sucrées	
Sachet de bonbons 120 g	2,50 €
Sachet de bonbons 200 g	4,00 €
M&M's 100 g	2,90 €
M&M's 200 g	5,30 €
Maltesers	3,30 €
Skittles	3,50 €
Twix mini, kit kat ball, kinder, gâteau,...	4,60 €
Sucette	1,00 €
Car en sac	1,60 €
Confiseries salées	

	Petit paquet de chip's	1,60 €																														
	Springles 40g	2,60 €																														
	Pop Corn																															
	Pop corn petit 70 cl	3,40 €																														
	Pop corn petit 70 cl en promo	3,10 €																														
	Pop corn petit 125 cl	4,60 €																														
	Pop corn petit 125 cl en promo	4,10 €																														
	Pop corn petit 235 cl	6,40 €																														
	Pop corn petit 235 cl en promo	6,10 €																														
	Promotion / Goodies																															
	Seau Fer	9,00 €																														
	Tote Bag	11,00 €																														
	Glaces																															
	Bâtonnets	3,30 €																														
	Minicups 100m	3,60 €																														
	Cream crisp	4,10 €																														
	LOCATION DES SALLES																															
		<table><tr><th colspan="3">Tarifs 02/09/2026</th></tr><tr><th>salle 1</th><th>salle 2</th><th>salle 3</th></tr><tr><td>Location demi-journée avec projecteur numérique</td><td>440,00 €</td><td>340,00 €</td><td>390,00 €</td></tr><tr><td>Location journée avec projecteur numérique</td><td>740,00 €</td><td>540,00 €</td><td>640,00 €</td></tr><tr><td>Location demi-journée</td><td>340,00 €</td><td>240,00 €</td><td>290,00 €</td></tr><tr><td>Location journée</td><td>540,00 €</td><td>340,00 €</td><td>440,00 €</td></tr><tr><td>Personnel</td><td>compris</td><td>compris</td><td>compris</td></tr><tr><td>Forfait ménage obligatoire pour chaque formule</td><td>compris</td><td>compris</td><td>compris</td></tr></table>	Tarifs 02/09/2026			salle 1	salle 2	salle 3	Location demi-journée avec projecteur numérique	440,00 €	340,00 €	390,00 €	Location journée avec projecteur numérique	740,00 €	540,00 €	640,00 €	Location demi-journée	340,00 €	240,00 €	290,00 €	Location journée	540,00 €	340,00 €	440,00 €	Personnel	compris	compris	compris	Forfait ménage obligatoire pour chaque formule	compris	compris	compris
Tarifs 02/09/2026																																
salle 1	salle 2	salle 3																														
Location demi-journée avec projecteur numérique	440,00 €	340,00 €	390,00 €																													
Location journée avec projecteur numérique	740,00 €	540,00 €	640,00 €																													
Location demi-journée	340,00 €	240,00 €	290,00 €																													
Location journée	540,00 €	340,00 €	440,00 €																													
Personnel	compris	compris	compris																													
Forfait ménage obligatoire pour chaque formule	compris	compris	compris																													
2026-241	Objet : Commune déléguée de St Martin du Bois – Marché de travaux – Projet de construction d’atelier technique et de locaux sociaux avec intégration de la mairie déléguée – Lot 9 : cloisons sèches – Avenant n°1 Conditions : approbation def l’avenant n°1 au marché de travaux, à intervenir avec la société COIGNARD - 6 Route de Confluence – ZAC de Beuzon – 49000- ECOUFLANT, pour le projet de construction d’atelier technique et de locaux sociaux avec intégration de la Mairie déléguée de la commune de Saint Martin du Bois - Segré-en-Anjou Bleu – Lot9 : Cloisons sèches – Isolation pour un montant de - 1 689.60 € HT portant le nouveau montant à 30 026.08 € HT.																															
2026-242	Objet : Commune déléguée du Bourg d’Iré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille GUILLEUX-TUSSEAU																															
2026-243	Objet : Commune déléguée de St Martin du Bois – Marché de travaux – Projet de construction d’atelier technique et de locaux sociaux avec intégration de la mairie déléguée – Lot 8 : plafonds suspendus – Avenant n°1 Conditions : approbation de l’avenant n°1 au marché de travaux, à intervenir avec la SARL SIGMA - 2 Rue Jean Monnet – Segré - 49500 Segré -en-Anjou Bleu, pour le projet de construction d’atelier technique et de locaux sociaux avec intégration de la Mairie déléguée de la commune de Saint Martin du Bois - Segré-en-Anjou Bleu – Lot8 : Plafonds suspendus pour un montant de – 910.00 € HT portant le nouveau montant à 26 207.00 € HT.																															
2026-244	Objet : Contrat action itinérante avec la Galerie Sonore Conditions : approbation du contrat d’action itinérante présenté par la société la Galerie Sonore, 1 rue du Pin, 49000 ANGERS, pour l’intervention du vendredi 17 juillet 2026 pour une durée de 3 heures. Les droits d’inscription ne sont dus qu’une fois pour toute l’année. Le prix de le prestation s’élève à 536.60 € comprenant l’animation, les frais de déplacement A/R et les																															

	frais de montage/démontage
<u>2026-245</u>	Objet : Commune déléguée de l'Hôtellerie de Flée – Bornage – Autorisation de signature de la modification du parcellaire cadastral Conditions : autorisation de la signature de la modification du parcellaire cadastral dans le cadre du bornage des limites des propriétés cadastrées section 158B, n°899-900, "La Remasserie" et chemin rural menant au "Bois Robert", Commune déléguée de l'Hôtellerie de Flée, en vue de définir et de fixer d'un commun accord et de manière définitive les limites séparatives communes et les points de limites communs entre la Commune de Segré en Anjou Bleu et la propriété de Monsieur et Madame DUVACHER Karl et Sandrine.
<u>2026-246</u>	Objet : Commune déléguée de St Martin du Bois – Marché de travaux – Projet de construction d'atelier technique et de locaux sociaux avec intégration de la mairie déléguée – Lot 5 : couverture acier à joints debout – Avenant n°1 Conditions : approbation de l'avenant n°1 au marché de travaux, à intervenir avec la société SAMSON COUVERTURE ZINGUERIE - 7 route des Sablières – 49480 VERRIERES EN ANJOU, pour le projet construction d'atelier technique et de locaux sociaux avec intégration de la Mairie déléguée de la commune de Saint Martin du Bois - Segré-en-Anjou Bleu – Lot5 : Couverture acier à joints debout pour un montant de - 292.07 € HT portant le nouveau montant à 35 578.83 € HT.
<u>2026-248</u>	Objet : Commune déléguée de la Ferrière de Flée – Rénovation de la couverture de l'école Conditions : approbation de la proposition présentée par l'EURL BENESTREAU COUVERTURE pour les travaux de rénovation de la couverture de l'école de la Ferrière de Flée, pour un montant de 22 584,10 € TTC. Le règlement de la facture s'effectuera en plusieurs fois.
<u>2026-251</u>	Objet : Contrat de partenariat avec le Fournil de Marguerite pour la mise en place, l'alimentation et le fonctionnement d'un distributeur automatique de pain sur la commune déléguée de Nyoiseau Conditions : approbation du contrat de partenariat à intervenir avec le Fournil de Marguerite, 56 Rue Lamartine, Segré, 49500 Segré-en-Anjou Bleu pour la mise en place, l'alimentation et le fonctionnement d'un distributeur de produits de boulangerie près de la mairie déléguée de Nyoiseau, parking de Bouillé-Ménard, Nyoiseau, 49500 Segré-en-Anjou Bleu. Ce contrat est valable pour une durée de 6 mois, renouvelable, à compter du 15 juin 2026.
<u>2026-252</u>	Objet : Contrat de cession entre l'association Dékalage et le Cargo pour le spectacle « Echoes of indigo » saison 2026-2027 Conditions : approbation du contrat de cession entre l'association Dékalage – 23 boulevard de Chantenay, bloc 13 – 44100 NANTES et le Cargo pour le spectacle 'Echoes of indigo' sur la saison 26/27, Prix de cession 3 000€ HT soit 3 165€ TTC Frais de transport 200€ HT soit 211€ TTC
<u>2026-253</u>	Objet : Contrat de cession entre l'Observable et le Cargo pour le spectacle 'Versant Vivant' saison 2026/2027 Conditions : approbation du contrat de cession entre L'observable 2 rue du Parc National – 64260 ARUDY et le Cargo pour le spectacle 'Versant Vivant sur la saison 26/27, Prix de cession 3 500€ TTC Frais annexe sur présentation de factures
<u>2026-254</u>	Objet : Contrat de cession entre la Cie Lamento et le Cargo pour le spectacle 'la fabuleuse histoire de Basarkus' saison 2026-2027 Conditions : approbation du contrat de cession entre La compagnie Lamento 15 chemin du Rhin 38000 GRENOBLE et le Cargo pour le spectacle 'La fabuleuse histoire de Basarkus' sur la saison 26/27, Prix de cession 4 600€ HT soit 4 853€ TTC Frais annexe 1 735,58€ HT soit 1 831,04€ TTC
<u>2026-256</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Marché de travaux – Réaménagement d'un plateau de bureaux-niveau 1 SBO – Groupe Milon – Lot 8 : plomberie-chauffage – Avenant n°1 Conditions : approbation de l'avenant n°1 au marché de travaux à intervenir avec la SAS GUET – 5 Rue du Lavoir - Saint Martin du Bois - 49500 SEGRE-EN-ANJOU BLEU - pour le projet de réaménagement d'un plateau de bureaux- niveau 1 SBO – Groupe Milon - commune déléguée de Segré - Segré-en-Anjou Bleu, Lot8 : Plomberie-Chauffage - pour un montant de 4 261.64 € HT portant le nouveau montant à 25 737.73 € HT
<u>2026-257</u>	Objet : Convention attachant au marché de travaux 2023-011 – Entretien de broyage et élagage des accotements sur la commune au terme d'une procédure transactionnelle - Crise liée au Moyen-Orient Conditions : approbation de la convention au marché de travaux à intervenir avec la SARL L'AVIRÉENNE –

2 Route de la Ferrière de Flée – Aviré – 49500 SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU, dans le cadre de la crise liée au conflit au Moyen-Orient. Les parties se sont entendu que la somme versée est destinée à couvrir exclusivement les dépenses engagées pour les travaux engagés en 2026, soit un montant indemnité de 1 540.00 € HT.

1/ Question de M REVENAZ

Point 2026-191 — Contrat d'analyse de Taxe foncière avec la société OPTANCE (décision rendue compte)

Rappel de la décision

Dans le cadre des décisions prises par délégation, Madame le Maire rend compte de l'approbation d'un contrat avec la société OPTANCE SARL, pour une mission d'audit et de conseil en réduction des coûts portant sur les taxes foncières payées par la commune. Le contrat est conclu pour 12 mois à compter de sa notification. La période d'expertise couvre les 12 mois de la mission ainsi que toutes les années antérieures sur lesquelles des économies peuvent être identifiées. La rémunération d'OPTANCE est fixée à 40 % des économies réalisées sur l'ensemble de la période expertisée, après mise en œuvre de ses recommandations, et plafonnée à 39 000 € HT.

Notre position : sur le principe, nous ne sommes pas opposés

Disons-le d'emblée pour éviter tout malentendu : nous ne contestons pas le principe de cette démarche. Vérifier que la commune ne paie pas plus de taxe foncière qu'elle ne le doit relève de la bonne gestion.

Les bases cadastrales sont souvent anciennes et comportent des erreurs (catégorie de local inadapté, surfaces mal pondérées, abattements oubliés). Et le mécanisme de rémunération au succès — pas d'économie, pas d'honoraires — protège à priori les finances communales. Récupérer de l'argent public trop versé est une bonne chose, et nous le soutenons.

C'est justement parce que nous adhérons à l'objectif que nous voulons que les conditions de mise en œuvre soient irréprochables.

Ce qui nous interpelle

Le plafond rapporté à ce que la commune paie réellement. Après analyse, les comptes administratifs de 2025 font apparaître (sauf erreur de notre part) environ 107 000 € de taxe foncière par an (92 000 € au budget principal, le reste sur les budgets annexes, notamment les locaux commerciaux).

Le plafond du contrat est fixé à 39 000 € HT, ce qui correspond à 40 % d'une économie d'environ 97 500 €. C'est un montant élevé au regard de ce que paie la commune, et il mérite d'être expliqué : sur quelle estimation préalable ce plafond a-t-il été calibré ?

Le taux de 40 %. C'est le haut de la fourchette du marché. À titre de comparaison, d'autres communes ont signé des contrats du même type à des taux nettement inférieurs : la ville de Carcassonne sur un taux de 20 %, Sainte-Marie-aux-Mines un taux de 30 %, Chazelles-sur-Lyon un taux de 25 %, la communauté de commune du Pays de SAINT-YRIEIX un taux de 23 %, TOUQUET-PARIS-PLAGE un taux de 25 %, la communauté de commune du Pays du Coquelicot un taux de 25 %.

La question est donc double : pourquoi 40 %, et surtout, plusieurs cabinets ont-ils été contactés pour comparaison avant de retenir celui-ci ?

Le prestataire lui-même. Ce n'est pas une attaque personnelle, et je veux le dire clairement. Mais les faits méritent d'être posés.

La société OPTANCE a été immatriculée en mai 2023 ; elle a donc environ trois ans d'existence. En dix-huit mois, elle a changé deux fois de dénomination, changé de forme juridique, et transféré son siège de Lyon vers la région parisienne. Son capital social est de 3 000 €, et aucun compte annuel n'est publié à ce jour.

Par ailleurs, le parcours de ses dirigeants s'est jusqu'ici inscrit dans des secteurs sans rapport avec la fiscalité (restauration — une crêperie —, loisirs comme l'escape game, vente à distance de Poppers, location de courte durée de voitures).

Encore une fois, il ne s'agit pas de juger des personnes, mais de s'assurer que l'entreprise dispose de la solidité et de l'expérience nécessaires pour suivre nos dossiers dans la durée — une procédure de dégrèvement pouvant s'étaler sur plusieurs mois, voire plusieurs années en cas de contentieux.

Nos questions

1. Plafond et estimation : la commune paie environ 107 000 € de taxe foncière par an. Sur quelle base le plafond de 39 000 € a-t-il été déterminé ?
2. Taux et mise en concurrence : d'autres communes ont été contractualisées entre 20 % et 30 %. Pourquoi un taux de 40 % ? Plusieurs cabinets ont-ils été contactés pour comparaison ?
3. Identification du prestataire : comment cette société a-t-elle été identifiée ? S'agit-il d'un démarchage de sa part, ou d'une recommandation ?
4. Sécurité juridique et suivi : que prévoit le contrat en matière de confidentialité et de protection des données communales transmises, et que devient le suivi des réclamations en cours si la société cessait son activité ?
5. Information du conseil : nous demandons que le conseil soit informé du résultat final de la mission — économies effectivement obtenues et honoraires versés.

2/ Question de Mme MILARET

**Déclarations d'Intention d'Aliéner pour lesquelles la Commune de
SEGRE-EN-ANJOU BLEU a décidé de ne pas exercer son droit de préemption**

Adresse terrain	Parcelles dossier	Commune déléguée
Le Bois I	331229AI0250	Noyant-La-Gravoyère
1 Chemin des Ecuries	331229AE0398, 331229AE0399, 331229AE0377	Noyant-La-Gravoyère
26 Rue Constant Gérard	331229AB0097	Noyant-La-Gravoyère
3 Rue des Basses Rues	331081AB0256, 331081AB0257, 331081AB0216	Châtelais
18 Chemin de Bourbelaine	3312330B0377	Nyoiseau
2 Rue du Cloteau du Bas	331000AK0285	Segré
24 Ter Rue des Tilleuls	3311580B1486	l'Hôtellerie de Flée
2 Rue du Dolmen	3311360B0698	La Ferrière de Flée
7 Rue l'Alexandrière	331229AB0074	Noyant-La-Gravoyère
7 Rue de la Gare	3311360B0373, 3311360B0677, 3311360B0712	La Ferrière de Flée
9 Rue du Lavoir	331305AB0070, 331305AB0071, 331305AB0073	St Martin du Bois
39 Rue Denis Papin	331000AE0068, 331000AE0543	Segré
14 Place des Troenes	3312770D1065	Ste Gemmes d'Andigné
Le Bois I	331229AI0080	Noyant-La-Gravoyère
17 Rue de Saint-Genys	3310770B0946	La Chapelle sur Oudon
29 Rue d'Anjou	3310000B0943	l'Hôtellerie de Flée
10 Rue Misengrain	331229AD0044	Noyant-La-Gravoyère
55 Rue Constant Gérard	331229AL0147, 331229AL0233	Noyant-La-Gravoyère
18 Rue de Pied Boulet	3310370B0218, 3310370B0258	Le Bourg d'Iré
9 Rue du Levant	331229AB0419	Noyant-La-Gravoyère
4,6 et 8 Place de la Mairie	331233AB0036, 331233AB0038, 331233AB0107, 331233AB0108, 331233AB0109	Nyoiseau
27 Rue du Pinelier	331000AL0037	Segré
3 Rue de la Plaidorie	3310140B1166	Aviré
Le Bourg	331305AB0288	St Martin du Bois
Sainte Gemmes d'Andigné	3312770D2570	Ste Gemmes d'Andigné
7 Route d'Aviré	3310000C1082	Segré
L'Ebeaupinière	3312770A1036	Ste Gemmes d'Andigné
11 Place Saint Martin	3310770B0101	La Chapelle sur Oudon
Le Bourg	3312770D2672, 3312770D2673, 3312770D2670, 3312770D0051, 3312770D0053	Ste Gemmes d'Andigné
39 Rue d'Anjou	3310140B1474	Aviré
Place de l'Eglise	3312770D2673, 3312770D2671, 3312770D2674, 3312770D0051, 3312770D0053	Ste Gemmes d'Andigné
1 Rue du Val d'Araize	331000AK0340	Segré
L'Ebeaupinière	3312770A1036	Ste Gemmes d'Andigné
La Petite Salaie	3312770D2396, 3312770D2568	Ste Gemmes d'Andigné
2 Place de la République	331000AB0386	Segré
16 Rue Pasteur	331000AB0301	Segré
16 Rue Pasteur	331000AB0301	Segré

Informations

1/Projet flamme olympique 2030

2/Présentation de Monsieur CHAUVEL Gwénaél, Directeur Général Adjoint